

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS.....	\$5.00
UNION POSTALE.....	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA.....	\$1.00
ETATS-UNIS.....	\$1.50
UNION POSTALE.....	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71^a RUE S. JACQUES

MON

TÉLÉPHONES:

ADMINISTRATION: 7461

RÉDACTION: 7460

LA PERTE D'UN TERRITOIRE

L'anniversaire du traité d'Ashburton

Des comités anglo-américains travaillent, cette année, à préparer des fêtes à l'occasion du centenaire de la paix entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Il y aura, dans une dizaine de semaines, cent ans que les Américains étaient battus à Châteauguay, et un siècle aussi que les troupes anglaises subissaient une défaite dans le Haut-Canada, aux mains des Américains.

Depuis, la paix a régné entre les deux nations; mais, à de certaines heures, — au temps de la guerre de sécession et lors de l'affaire du Vénézuéla, sous la présidence de Grover Cleveland, — elles se sont manifestées certains sentiments hostiles, l'une à l'endroit de l'autre.

Parce que, toutefois, les deux pays ne se sont pas mesurés de nouveau sur un champ de bataille, il ne faudrait pas en conclure que, pendant ce temps, le territoire des colonies anglaises en Amérique n'a pas subi de diminution.

C'était hier le soixante-onzième anniversaire de la signature d'un traité qui fit perdre une région considérable au Canada, au bénéfice des Etats-Unis.

Le douze août 1842, lord Ashburton, plénipotentiaire anglais, et Daniel Webster, secrétaire d'Etat de la république américaine, signèrent à Washington le fameux traité d'Ashburton; ce traité est un des exemples les plus convaincants du peu d'importance que la diplomatie anglaise attachait alors à l'intégrité du sol canadien.

Il avait pour objet de délimiter exactement les frontières entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, et aussi entre le Canada et les Etats-Unis, dans la région du Lac des Bois.

Douze mille milles de territoire étaient en litige. L'entente signée à Washington, le 12 août 1842, en adjugeait sept mille milles à la république américaine, dont une grande partie du Maine actuel, qui donnerait aujourd'hui au Canada un autre port de mer d'hiver, situé plus au sud que n'importe quel autre port canadien de littoral de l'Atlantique.

Et, dans la région du Lac des Bois, des îles et des terres découvertes et fréquentées par La Vérendrye, et sur l'une desquelles, — l'île Saint-Charles, — Jean-Baptiste de La Vérendrye fut massacré, avec le Père Aulneau et dix-neuf autres Français, le 8 juin 1736, devinrent territoire américain, d'un simple trait de plume.

Lord Ashburton ne connaissait pas grand-chose du sujet à traiter à fonds. Et Daniel Webster, renseigné sur l'existence de documents ignorés du plénipotentiaire anglais, eut facilement raison de celui-ci. Au Sénat américain, lors de la ratification du traité conclu entre Webster et lord Ashburton, le secrétaire d'Etat, de crainte que certains sénateurs trop chauvins écriassent à une défaite pour les Etats-Unis, parce qu'ils n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils réclamaient, montra, à la tribune, la carte dressée jadis par Franklin, et qui, si elle eût été connue par lord Ashburton, lui eût été un puissant argument pour ne pas céder une grande partie du Maine actuel aux Américains; car Franklin donnait entièrement raison aux réclamations des Anglais.

Quoi qu'il en soit, et en dépit de cette ignorance d'un document de premier ordre, qui coûta au Canada une des plus belles parties de son littoral sur l'Atlantique, il ne manqua pas de gens, en Grande-Bretagne, pour affirmer que lord Ashburton et la diplomatie anglaise avaient remporté une victoire signalée sur les anciens colons de la Nouvelle-Angleterre. Lord Ashburton avait dit que les régions en litige ne valaient rien, "were worth nothing"; et ses flatteurs de le répéter après lui. La diplomatie anglaise avait, ce jour-là, subi un grand échec et commis un grave erreur; le développement des territoires ainsi abandonnés le prouve à l'évidence.

Il est bon de se remémorer ces faits et le sacrifice d'une bonne partie de notre sol, à l'heure où l'on se prépare à commémorer le centenaire de la paix entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Sans doute, il n'en faut pas ressentir d'aise. Mais on serait mal venu d'oublier l'abandon d'immenses parties de territoire canadien que la diplomatie anglaise consentit à maintes reprises aux Américains, à notre grand déshonneur. Une dizaine des Etats voisins de la frontière actuelle ont bénéficié de cette générosité intempestive du Royaume-Uni, ainsi que le rappellent maints historiens anglais, et comme l'écrit, dans l'un de ses plus intéressants *Kingdom Papers*, M. Ewart, d'Ottawa.

Il est bon aussi, à l'époque où les gouvernements canadiens nous invitent à faire, pour le maintien de la suprématie anglaise sur les mers, des sacrifices d'argent inutiles, si ce n'est pour faire plaisir aux politiciens fings et aux fabricants d'armements, de nous rappeler que la diplomatie anglaise n'a pas toujours été des plus soucieuses à l'endroit de l'intégrité du Canada et qu'elle nous a fait perdre de vastes espaces, de quoi former au moins deux autres grandes provinces.

L'Angleterre, à cette époque et depuis, a toujours mis au premier rang ses intérêts, de quelque ordre qu'ils fussent. Il ne faut pas le lui reprocher; mais il convient de se le rappeler, afin de l'imiter et de mettre au-dessus de tout et avant tout l'intérêt canadien.

Or, cet intérêt, quel est-il, sinon de développer le sentiment national, de développer aussi toutes les ressources du pays, d'employer tous nos efforts à ces fins, de même que l'argent perçu des impôts versés par le contribuable canadien?

Suivons l'exemple de la Grande-Bretagne; et, avant de verser des millions pour des *superdreadnoughts* destinés, sans que le peuple l'ait au préalable approuvé, à participer à toutes les guerres de l'Empire, "justes ou injustes", voyons s'il n'y a pas lieu, dans notre intérêt, dans celui du Canada, dans celui même de l'Empire, d'employer cet argent à outiller nos ports de mer, à accroître les réseaux de voies ferrées et de canaux canadiens, à mettre en valeur toutes les richesses de notre pays.

Voilà notre premier devoir. Et il n'est pas une page de notre histoire qui n'aboutisse à cette leçon patriotique.

Georges PELLETIER.

LA SOLUTION

Les journaux dévoués à la propagande impérialiste publient de larges extraits des commentaires inspirés à la presse allemande par le vote du Sénat canadien sur la question navale. On se demandera peut-être pourquoi cette publicité a tant tardé; voici deux mots en effet que la presse d'Allemagne a exprimé son opinion. On se demandera sans doute aussi pourquoi cette matière est reproduite dans le même ordre dans presque tous les journaux.

Evidemment, c'est la campagne qui reprend vigueur après quelques semaines d'accalmie. Découragée par l'indifférence avec laquelle le public a accueilli le vote du Sénat, désespérée de passionner l'électorat pour la contribution à la marine, la presse impérialiste croit trouver dans l'expression d'opinion de la presse allemande un moyen de remuer l'opinion canadienne et de l'amener à agir sur la Chambre haute. Si elle réussissait, il serait ensuite facile de décider M. Borden à soumettre de nouveau son fameux projet au parlement. Empêtré dans ses propres déclarations, le premier ministre ne demande pas mieux que de sortir au plus vite de l'embarras où il a entraîné son parti.

Mais réussira-t-on? C'est une autre question.

En somme l'opinion de la presse allemande n'offre rien d'extra-

ordinaire. Il est naturel que les journaux allemands se réjouissent de l'échec d'une politique qu'on a persisté à diriger contre leur pays. Au Canada comme en Angleterre, le seul argument invoqué à l'appui de la recrudescence des armements a été le péril allemand. Il faut faire comprendre à l'Allemagne qu'elle ne peut soutenir la concurrence avec l'Empire anglais, n'a-t-on cessé de clamer à tous les échos; et la contribution du Canada va régler le point, ajoutait-on pour s'exhuser de violer les engagements les plus solennels. Et maintenant le plaidoyer variera sur le thème suivant: vous voyez bien qu'on avait raison puisque les Allemands se réjouissent.

Peu importe ce que disent et pensent les Allemands. Nous n'avons pas plus à conformer notre politique navale à la leur que nous n'avons à modérer notre politique fiscale sur celle des Etats-Unis. Il n'y a qu'une solution loyale et c'est la consultation populaire. Et si le gouvernement n'avait en vue que l'intérêt canadien d'abord et l'effet moral d'un concours quelconque ensuite, il n'hésiterait pas. La contribution ou la marine votée par le peuple aurait une autre signification que si elle est imposée par une majorité composée en partie de mandataires élus pour voter contre l'un et l'autre. Et si le peuple préfère le statu quo? Eh bien, c'est son affaire. Chose certaine, l'Empire ne s'en portera pas plus mal.

Jean DUMONT.

BILLET DU SOIR.

BRUNE OU BLONDE.

Elle était toute petite et brune, brune au point qu'elle l'avouait elle-même et que ses yeux, noirs comme une nuit sans lune, n'étonnaient pas en pareille compagnie.

Elle m'interpella hardiment: — "C'est vous qui m'avez envoyé ça?"

Ca, c'était un article de la Gazette, "Beware of the Brunettes", où l'auteur prétendait que les brunes et les brunes seules collectionnent tous les défauts qui sont au féminin: bavardage, colère, coquetterie, tellement, que j'en étais à me demander si, à ce compte-là, toutes les blondes et toutes les "auburn" ("queue de vache", en français) n'étaient pas d'anciennes brunes oxygénées.

Ses yeux étaient devenus noirs à faire peur. Et comme j'ai horreur des querelles, je protestai de mon innocence avec une si tremblante conviction qu'elle y crut tout de suite.

"Je pensais, fit-elle, que vous ne pourriez avoir des brunes si mauvaise opinion, vous qui me connaissez bien."

Jus bien grande de lui dire qu'à mon sens l'article n'avait qu'un tort, celui de restreindre aux brunes ce que je pensais de toutes les femmes; j'ajoutai au contraire, avec cette galanterie qui nous rend le mensonge facile:

"Non; avant de penser que les pires des femmes sont les brunes, je voudrais savoir la nuance des cheveux de Mmes les suffragettes; car, pour appuyer sa thèse, l'auteur, qui est un Anglais, cite le cas des Françaises, "presque toutes, dit-il, brunes et petites". C'est vraiment trop aimable pour les Françaises, qui cependant n'ont jamais réussi à produire des Emmeline Pankhurst. Et remarquez qu'il y a bien des chances que celles-ci soient blondes, longues de taille et de dents, comme presque toutes les Anglaises."

Désarmée jusqu'à sourire, elle répondit:

"Bien sûr au moins que les galants hommes ne sont point reconnaissables à la couleur de leurs cheveux!" (Je n'en ai presque plus)

Et la conversation changea. Mais je restai dans la lune, à songer à ce que je venais d'entendre. Et je crus comprendre, au bout d'un temps, le raisonnement que s'était fait l'auteur de l'article incriminé. Peut-être s'était-il dit: La majorité des femmes sont petites et brunes (on ne compte pas une blonde pour dix brunes) et la majorité des femmes sont colères, bavardes et frivoles; donc les femmes brunes sont bavardes, coquetteries et frivoles.

Et, lâchement, tout bas, je me dis que ce sophisme pourrait bien être comme la tour penchée de Pise, en architecture, pencher beaucoup mais se tenir quand même debout.

Louis BRETON.

L'OPINION DES AUTRES

L'ECONOMIE

"La pièce de cinq sous était la plus petite monnaie en usage dans l'Ouest. La rareté de l'argent a produit un changement et l'on y voit maintenant le sou. L'économie est une bonne chose à apprendre et à pratiquer et les gens de Calgary en avaient besoin." — *Whig, Kingston.*

PERSPECTIVES INQUIETANTES

"Bien que la paix ait été conclue dans les Balkans, les différents peuples de cette région se haïssent encore et ne sont aucunement satisfaits du partage des dépouilles qui a été fait. Ils ont souffert terriblement dans la guerre contre la Turquie et la Bulgarie a souffert encore plus de la guerre pour le partage des dépouilles; mais aussi, tout qu'ils se remettent, il est à craindre qu'ils ne se ruent de nouveau les uns contre les autres." — *Standard, Saint-Jean, N. B.*

DEFAUT D'HARMONIE

"Nous voulons bien cesser toute allusion aux vêtements ridicules que portent les femmes, mais nous croyons nécessaire de faire remarquer que les modes actuelles ne s'adaptent guère à la cuisine, au soin des enfants ou au vote." — *Houston Post.*

C'EST L'IDEE NATIONALISTE

A propos du chol: de l'inspecteur de la milice par le ministre: — "Prenant la nouvelle pour exacte, nous offrons nos félicitations au col. Hughes. C'est son droit et son devoir de choisir l'expert qui doit diriger les exercices de la milice. L'expert peut être un Canadien ou un officier de l'armée anglaise. En tout cas, sa position est simplement celle d'un expert, sous le contrôle absolu du gouvernement du Canada." — *Toronto Star.*

TORONTO LA GENEREUSE

"Chapeau bas devant les citoyens de Toronto qui ont souscrit la magnifique somme de trente-cinq piastres au fonds pour l'achat d'une maison au soldat Hawkins, le meilleur tireur de l'Empire britannique qui a gagné le prix du roi au concours de Bisley. La ville de Toronto a souscrit \$600, et les officiers du régiment auquel Hawkins appartient ont souscrit \$800 de sorte que les 350,000 autres citoyens ont souscrit chacun environ la centième partie d'un sou. A-t-on jamais vu un exemple aussi glorieux de superbe générosité?" — *Standard, Kingston.*

La coopération et son oeuvre au Danemark

Un de nos lecteurs nous écrit: L'exemple conduit plus sûrement et plus rapidement que les préceptes. Or, étant donné que la coopération bien dirigée repose sur un bon principe, et que les avantages qui en résultent sont du ressort de l'économie sociale; étant donné que l'influence bienfaisante de la coopération, à l'étranger, tend à se propager de plus en plus dans notre province, ne serait-il pas de la plus haute actualité de raconter ici les débuts et le développement progressif des diverses entreprises des coopératives actuelles en activité au Danemark?

Personne ne l'ignore, les remarquables succès des coopératives, dans ce petit pays, émerveillent par leur direction énergique et intelligente le monde agricole tout entier. Là-bas, l'harmonie règne partout et toutes les opérations tendent au perfectionnement de l'oeuvre. Les choses utiles sont retranchées, les douteuses réformées ou améliorées, et tout ce qui est bon cultivé et encouragé. L'ambition du peuple danois, exprimée dans sa belle devise: "Toujours en avant!" ne s'est pas amoindrie.

Mettre sous les yeux du peuple agricole de notre province l'exemple d'un peuple agricole qui l'a devancé dans cette noble idée d'association, c'est de notre devoir, comme c'est notre désir le plus sincère d'aider à la réaliser ici.

L'histoire des coopératives du Danemark n'a jamais été écrite. Conséquemment, la tâche qui nous échoit serait des plus malaisées si nous comptions sans la courtoisie amicale d'un professeur d'élevage de porcs à bacon, des écoles d'agriculture de la province, M. Hansen, qui pendant 25 ans fut gérant de la plus ancienne coopérative du Danemark.

COOPERATIVES LAITIÈRES

L'oeuvre de la coopération, chez les cultivateurs danois, date de 1882. C'est à Oxboel que la coopération en industrie laitière devait faire ses premières preuves. Situé sur la mer du Nord, à quelque distance d'une station de chemin de fer, ce petit village était cependant très éloigné des grands centres. Les cultivateurs de l'endroit faisaient du beurre depuis longtemps, lorsqu'un différend survint entre le propriétaire de la fabrique et les producteurs de lait, réunis un soir tous les intéressés. On décida de construire immédiatement une beurrierie devant appartenir aux cultivateurs, et on choisit alors le futur gérant de la nouvelle fabrique. Personne n'eut rien à débattre. En effet, les cultivateurs empruntèrent de la Banque d'épargne de la localité, et se portèrent mutuellement caution de l'emprunt. Chaque producteur s'engageait à fournir tout son lait, à part celui destiné aux besoins de la ferme, et cela pendant 10 ans. Cependant, cette obligation avait un caractère tout à fait individuel. Si, après ce temps expiré, le véritable propriétaire de la ferme vendait ou échangeait sa propriété, le nouvel acquéreur était libre d'être de la coopération ou de n'en point faire partie. On s'engageait à rembourser, dans les dix ans, les fonds avancés par la banque, en payant chaque année un dixième de la somme due, plus un intérêt d'environ 4 1/2 p. c. de ce qui restait à acquitter. Les fermiers intéressés formèrent un petit comité: la beurrierie fut construite et mise en activité. Peu de temps après, la nouvelle du succès de la coopération, répandue par les journaux, suggéra aux autres villages l'idée d'en fonder de semblables. Dès lors, les coopératives laitières se multiplièrent beaucoup.

Aujourd'hui, le cultivateur danois porte son lait à la fabrique coopérative.

Il y a un an et demi, au Danemark, on ne comptait pas moins de 1,177 fabriques de ce genre, 242 fabriques privées et 85 beurrieries de grandes fermes. Les beurrieries privées du Danemark ressemblent à la plupart des beurrieries actuelles de notre province, en ce qu'elles appartiennent à un ou plusieurs particuliers, achetant le lait des cultivateurs. Ce genre de beurrierie fut le plus en vogue au Danemark avant l'apparition des coopératives laitières. Les beurrieries des grandes fermes y furent établies les premières. Maintenant, depuis que la plupart des grands fermiers préfèrent porter leur lait aux coopératives, les autres beurrieries diminuent constamment.

Le fermier danois appelé à la direction des affaires de sa coopérative, n'accepte aucune rémunération. Il se croit amplement dédommagé de son travail par l'honneur que lui donne sa position.

Le comité, après avoir choisi la maison de commerce à laquelle il envoie son beurre, fait avec elle un contrat qui lui renouvelle chaque année, c'est à lui également que revient le soin de pourvoir la beurrierie de tout ce qui est nécessaire à son entretien.

Le gérant a pleine autorité, relativement à la direction de la fabrique et du personnel qu'il emploie.

Alfred C. SAINT-PIERRE, E.E.A. de l'Institut agr. d'Oka. (A suivre)

Sur le Pont d'Avignon...

Le Canada annonçait la semaine dernière que M. MacMaster succéderait à M. Nantel. Ce matin, c'est, au dire du même journal, non plus M. MacMaster, mais M. Bergeron, qui remplacera M. Nantel.

Et, celui-ci, comme d'habitude, pendant que circulent ces nouvelles contradictoires, ne dit rien... et ne démissionne pas.

Le Star était tout alarmé d'apprendre que, aux récentes manœuvres navales anglaises, une escadre représentait l'ennemi à réussir à s'approcher des côtes anglaises, et à y débarquer un corps d'occupation.

Une grève de mineurs, en Colombie-Anglaise, menace de dégénérer en émeutes sanglantes.

Voilà un péril autrement plus dangereux et de solution plus urgente que le péril allemand.

Il est temps qu'il y ait enquête sur la conduite de certains sergents de ville, et même sur l'administration de notre service d'ordre, à Montréal. Ainsi, voici que douze hommes de police sont accusés, aujourd'hui, d'avoir fait chanter certaines tenancières de maisons mal famées, et de les avoir protégées moyennant certaines faveurs.

On a beaucoup parlé des scandales de la police new-yorkaise. N'y en aurait-il pas dans la police montréalaise?

Un journal remarque que c'est à 5 heures 13, le 13 août 1913, que l'assemblée législative de New-York a mis en accusation le gouverneur Sulzer, — il y a treize lettres, dans son nom, William Sulzer, comme dans celui de son secrétaire, Louis A. Sarecky, — soupçonné depuis le 13 novembre 1912, d'avoir fait ces chiffres d'or encore treize, d'avoir employé ses fonds d'élection à jouer à la bourse.

Il y a bien aussi treize lettres dans le nom d'Elie Lalumière, cependant qu'il n'a pas encore porté malchance à M. Goudeau, il deviendra peut-être juge, pour avoir été aimable à l'endroit de Lalumière. Non, le chiffre treize, quoiqu'en dise le journal qui parle de l'affaire Sulzer, n'est pas si malchanceux, après tout.

Le ministre des postes vient d'interdire l'envoi, par les postes, de tout article nocif ou jetant de l'outrage.

Ainsi donc, on devra expédier par messagerie les petits contrats ministériels qui sentent le Roquetfort, — ou le cadenas.

Le Veilleur.

Le sous-ministre de l'Intérieur

L'OPINION D'UN DEPUTE

Les attermolements et les projets de M. Nantel à propos de la position du sous-ministre de l'Intérieur commencent évidemment à agacer les députés de Québec.

Eh bien, vous allez enfin avoir un sous-ministre au Revenu de l'Intérieur, disions-nous hier à un membre du parlement fédéral.

— Qu'en savez-vous? — Que les dépêches d'Ottawa nous en disent.

— Je suis bien surpris. — Mais il en faut un.

— Certainement. Seulement, il en faut un depuis dix-huit mois et même toutes nos démarches nous n'avons pas encore vu un homme de la province de Québec, parce que la province de Québec fournit la plus grande partie du revenu de ce ministère.

— Et pourquoi ne réussiriez-vous pas?

Eh bien, parce que M. Nantel s'occupe de nous comme de sa première charrie et parce qu'il a des relations qui le travaillent dans un autre sens. Contentez-vous de nous dire que M. Nantel ne fasse pas la nomination que lui ont demandée par écrit tous les députés ministériels de Québec et une bonne partie de ceux d'Ontario, et que les chefs libéraux canadiens-français eux-mêmes ont approuvée d'avance.

— Et vous, savez-vous pourquoi?

— Oui, mais j'attends pour en dire davantage. Peut-être finira-t-on par comprendre que l'intérêt du parti doit passer avant l'intérêt de la famille.

La Chapelle de la Réparation

La chapelle de la Réparation à la Pointe-aux-Trembles continue d'attirer des milliers de fidèles tous les jours mais plus particulièrement les dimanches, mardis et jeudis, alors que les cérémonies se font publiquement.

On y vient de toutes les parties du diocèse. Dimanche dernier, c'étaient les fidèles de Saint-Jacques, d'Acton, Rawdon et Saint-Jacques, le nombre d'un millier tout près, et lundi ceux de la C^{te} de Saint-Paul, qui, le matin, faisaient l'heure sainte dans la chapelle et l'après-midi, défilaient sous bois, escortant le Saint Sacrement en une procession splendide.

Demain, fête de l'Assomption, il y aura messe solennelle à 9 hrs 1-2, l'heure sainte à 11 heures et dans l'après-midi procession dans le bois de la chapelle, suivie du chemin de croix préché.

Dimanche, ce sera le rendez-vous de tous les agrégés des œuvres eucharistiques. La messe aura lieu à huit heures. On s'attend à un concours immense.

LE CONSEIL PRIVE

L'opinion de M. Donald MacMaster

Le courrier européen nous apporte, entre autres choses intéressantes, le discours prononcé par M. Donald MacMaster sur la proposition d'ajouter deux juges au Conseil Privé.

M. MacMaster a pratiqué longtemps au Canada et il a plaidé souvent devant le Conseil Privé. Sa réputation et son expérience donnent à son opinion une valeur particulière.

M. MacMaster soutient que le Conseil Privé compte assez de membres si l'on ne change pas sa constitution, mais qu'on doit y ajouter des juges de toutes les parties importantes de l'Empire si l'on veut répondre au désir exprimé par les conférences impériales.

Rappelant que l'Australie demandait la création d'une cour impériale d'appels par la fusion du Conseil Privé actuel et de la Chambre des lords, que la Nouvelle-Zélande suggérait la représentation des colonies dans cette cour impériale et que l'ex-lord chancelier déclarait que le seul désir du gouvernement de ce pays était d'arriver à quelque conclusion qui donnerait satisfaction à toutes les parties de l'Empire, M. MacMaster en vient à parler du Canada.

"Le Canada, dit-il, n'a pas de raison de se plaindre. Le ministre qui le représentait dit qu'au Canada l'on était satisfait des décisions du comité judiciaire du Conseil Privé et qu'on verrait un changement avec une certaine inquiétude. Le premier ministre de Terre-Neuve dit que son gouvernement était satisfait mais que si le désir d'un changement était général, il ne s'y opposerait pas. L'Australie ne paraissait s'intéresser qu'à l'établissement d'une cour impériale d'appels. Le premier ministre de la Nouvelle-Zélande émet une idée très importante et qui n'a pas été assez étudiée. Il dit: "Je demanderais qu'on qu'on plus des membres actuels le comité judiciaire du Conseil Privé devrait compter un représentant permanent de chacune des colonies importantes, un du Canada, un de l'Australie, un de l'Afrique du Sud et un de l'Inde."

Telle était la proposition générale. Je crois que si une cour impériale d'appels doit être établie sur une base durable, cette idée devra prévaloir. Actuellement les juges en chef de cinq des colonies siègent de fois à autre au Conseil Privé, une fois l'an peut-être, puis n'y paraissent pendant des années. Mon expérience m'a convaincu que ce système ne peut être un succès; en fait, c'est déjà un fiasco. Vous ne pouvez pas préparer un juge au travail important d'un tribunal d'appel comme le comité judiciaire du Conseil Privé en lui permettant simplement de jeter un coup d'oeil sur ce qui s'y passe, le plaçant ainsi dans une position inférieure comparée aux autres juges de la cour. Si vous voulez établir un tribunal vraiment impérial, vous devez choisir les meilleurs hommes non pas seulement de la Grande-Bretagne mais de tout l'Empire, et les faire siéger tout le temps afin qu'ils acquièrent l'entraînement qui provient de l'expérience et de l'association avec les grands hommes qu'on y rencontre. Il faut qu'ils respirent l'atmosphère du tribunal. Si cela ne vaut pas la peine de payer pour cela, ça ne vaut pas la peine de faire un changement. Que propose-t-on par ce bill? On nous demande de sanctionner la nomination de deux juges additionnels qui devront être "du type le plus élevé des juges anglais". J'admets que ce sont les mots mêmes dont se servit le lord chancelier dans sa première proposition, mais ce ne sont pas ceux qu'il employa dans sa dernière. Je n'ai jamais vu la qualité des juges anglais si catégoriquement soulignée auparavant. J'ai toujours compris qu'il était difficile de différencier la justice administrée par les juges anglais. Mais passons. Pourquoi des "juges anglais"? Que deviennent mes confrères écossais et ceux de la *fighting Irish brigade*? Limitera-t-on le choix aux juges des cours anglaises? Est-ce que les juges et les avocats écossais et irlandais ne seront pas éligibles? Et même si vous incluez ceux-ci, vous excluez complètement les juges et les avocats habités au système qui prévaut dans les colonies. De ce point de vue, le bill comporte une distinction entre les membres de la profession à laquelle l'appartient et les juges sortis de cette profession, que je ne puis admettre. Je le répète, si vous voulez avoir un grand tribunal impérial, vous devez le composer de membres non seulement anglais ou britanniques, mais s'il mérite d'exister, il devra comprendre les meilleurs hommes de la profession, juges ou avocats de toutes les

parties de nos possessions où l'on peut se trouver. L'on prétend que ce bill est basé sur la résolution de la conférence impériale. Après une longue discussion à la conférence du 12 juin 1911, feu lord Loreburn résuma ainsi ce qu'il croyait être la conclusion du débat: Est-ce la substance de ce qu'on a proposé, — je pense que tous les premiers ministres l'ont discuté, — qu'il devrait y avoir une cour finale d'appel pour tout l'Empire britannique divisée en deux sections, l'une pour le Royaume-Uni composée des mêmes personnes ayant actuellement droit de siéger à la Chambre des lords et l'autre pour les possessions d'outre-mer comprenant les juges du comité judiciaire auxquels on pourrait en ajouter d'autres au besoin. Est-ce que cela représente bien l'idée?

"Sir Joseph Ward: J'accepterais cela."

"M. Fisher: c'est pratiquement cela."

"Voilà ce que la conférence impériale a accepté. Le président ajouta: "Vous reconnaissez que ce que le lord chancelier a lu représente substantiellement l'opinion de la conférence et que cela peut être consigné dans les minutes."

"Vicente Haldane: Il est entendu que cette cour finale d'appel pour tout l'Empire ne sera pas seulement de la force de celle qui existe actuellement. Nous avons accepté de la fortifier et nous proposons d'y ajouter, comme l'a dit le lord Chancelier, deux avocats de grande réputation."

"Telle est la conclusion à laquelle ils arrivèrent. Et je vois par là que le lord chancelier actuel reconnaît l'absurdité de la définition antérieure des hommes qui devaient constituer ce tribunal. Il se rappelle, sans doute, que les plus grands hommes qui soient passés au comité judiciaire furent lord Watson et lord Macnaghten, choisis parmi le barreau et non parmi les juges. Il voulait dire que les meilleurs hommes devaient être choisis là où ils se trouvent. Il est clair que la conférence décida que tout changement devait se faire dans le sens d'un tribunal impérial dont une chambre entendrait les appels référés actuellement au comité judiciaire de la Chambre des lords, et l'autre les appels des colonies et qu'à celle-ci l'on ajouterait deux hommes d'une haute compétence. Si vous procédez d'après les conclusions de la conférence impériale et si vous créez un tribunal impérial, vous êtes donc justifiés d'augmenter le nombre des juges du comité judiciaire. Mais si vous ignorez ces conclusions, vous devez d'abord démontrer que la Chambre des lords ne s'acquitte pas efficacement de ses fonctions judiciaires, ce que vous ne pouvez faire parce que le lord chancelier déclare le contraire, et vous devez démontrer aussi que les dominions d'outre-mer ne sont pas satisfaits des décisions du comité judiciaire du Conseil Privé, ce que vous ne pouvez pas faire non plus parce que les dominions n'ont jamais dit cela."

Aimé Nicolas Morot

Ce grand peintre français, auteur de plusieurs tableaux célèbres est décédé hier.

(Spécial au "Devoir")

Paris, 14. — Le célèbre peintre français, Aimé Nicolas Morot, officier de la Légion d'Honneur, vient de mourir à Dinard.

Aimé-Nicolas Morot naquit à Nancy en 1850. Prix de Rome en 1873, il débuta la même année au Salon, avec "Daphnis et Chloé". Le "Printemps" (1876) lui valait une médaille de troisième classe et le portrait de Mlle d'Epinau et "Médée" une médaille de deuxième classe en 1877. Vintrent ensuite: "Episodes du bœuf des Deux sœurs" (Musée de Nancy) (1879); "Le bon Samaritain", qui obtint la médaille d'honneur en 1880; la "Tentation de saint Antoine" (1881); le "Martyre de Jésus de Nazareth" (1883); "Bravo Toro"

COURRIER DE QUEBEC

Les poteaux dans les rues. — La collision du "Lady of Gaspe" et le "Crown of Cordova". — Le "Collier". — Délégues au Congrès acadien. — Nomination. — Poursuite contre le merger. — Le corp du capitaine Ménard.

(De notre correspondant)

Québec, 14 — M. James Bennett, ingénieur électricien de l'Association des Assureurs, qui avait été chargé par la ville de préparer un rapport sur le nombre des poteaux inutilisés qui décorent les rues de Québec, a soumis au comité de la voirie un état démontrant que 10 p.c. des poteaux dans les rues ne sont d'aucun usage. Sur 5870 poteaux, 587 ne servent à rien.

La ville se prévalait d'une autorisation qu'elle a obtenue de la Législature pour imposer aux compagnies une amende de \$5.00 pour chaque jour de retard qu'elles apportent à enlever ces poteaux après en avoir été avertis par l'ingénieur en chef de la voirie.

Les témoignages entendus hier après-midi à la commission d'enquête sur la collision du "Lady of Gaspe" et du "Crown of Cordova" ne sont guère que la répétition des témoignages antérieurs.

M. Bellefeuille, de Trois-Rivières, premier témoin de cette séance et à décrire le soir de la collision il y avait beaucoup de brume. Il a en outre déclaré qu'il n'a pas vu le "Lady of Gaspe" et s'est efforcé de prévenir le "Glacier" qui s'est porté au secours des deux navires.

M. Bélanger a été transquestionné ensuite par les avocats mais n'a fait aucune déclaration nouvelle. Le témoin suivant a été le 3e officier du "Crown of Cordova", M. William Hogan qui a déclaré dans ses déclarations les faits exposés par les autres membres de l'équipage de ce navire entendus avant lui.

La maison Seifert et Fils, bijoutiers de cette ville, exhibe actuellement dans ses vitrines une photographie du fameux collier de perles d'une valeur de \$600,000 qui a été volé récemment, dans un courrier, en Europe.

Le Comité Permanent du Congrès de la Langue Française s'est fait présenter aux grandes fêtes nationales acadiennes qui coïncideront, demain, le 15 août, avec la clôture de la convention de la Société Mutuelle

Itinéraire du convoi d'enseignement agricole

DISTRICT No 1
Jeudi, le 14 août, Rigaud, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Dimanche, le 17 août, Temiskaming, toute la journée.
Mardi, le 19 août, Waltham, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mercredi, le 20 août, Shawville, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Jeudi, le 21 août, Aylmer, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Vendredi, le 22 août, Maniwaki, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Samedi, le 23 août, Aylwin, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Dimanche, le 24 août, Wakefield, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mardi, le 26 août, Hull, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mercredi, le 27 août, Buckingham, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Jeudi, le 28 août, Papineauville, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Vendredi, le 29 août, Grenville, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Samedi, le 30 août, Sainte-Scholastique, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.

DISTRICT No 2
Dimanche, le 31 août, Sainte-Thérèse, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Lundi, le 1er sept., Nominig, de 3 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mardi, le 2er sept., Mont-Laurier, de 8 h. a.m. à 1 h. p.m.
Mercredi, le 3er sept., Labelle, de 6 h. p.m. à 12 h. p.m.
Jeudi, le 4er sept., Saint-Jovite, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Vendredi, le 5er sept., Sainte-Agathe, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Samedi, le 6er sept., Sainte-Adèle, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Dimanche, le 7er sept., Saint-Jérôme, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Lundi, le 8er sept., Saint-Lin, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mardi, le 9er sept., Saint-Eustache, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mercredi, le 10er sept., Terrebonne, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Jeudi, le 11er sept., L'Épiphanie, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Vendredi, le 12er sept., Saint-Gabriel, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Samedi, le 13er sept., Joliette, de 10 h. a.m. à 11 h. p.m.
Lundi, le 15er sept., Berthier, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.

DISTRICT No 3
Mardi, le 16er sept., Louiseville, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mercredi, le 17er sept., Grand-Mère, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Jeudi, le 18er sept., Mont-Carmel, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Samedi, le 20er sept., Trois-Rivières, de 10 h. a.m. à 11 h. p.m.
Lundi, le 22er sept., Grandes-Piles, de 2 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mardi, le 23er sept., Saint-Narcisse, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Mercredi, le 24er sept., Sainte-Anne de la Pérade, de 3 h. p.m. à 11 h. p.m.
Jeudi, le 25er sept., Lachepetière, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Vendredi, le 26er sept., Pont Rouge, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.
Samedi, le 27er sept., Lorette, de 1 h. p.m. à 11 h. p.m.

Un "film" d'un mille de longueur
(Service particulier)
Londres, 14 — Une compagnie de photographes est en ce moment à photographier la représentation "Hamlet" avec sir Johnston Forbes Robertson, dans le principal rôle. Une fois le "film" terminé, il aura un mille de longueur. La compagnie devra payer près de \$50,000 son acquisition. Sir Johnston est assisté de Mme Gertrude Elliott, la célèbre tragédienne anglaise.
La production d'"Hamlet" par la cinématographie durera près de deux heures.

L'AVIATION UNE GRAVE ACCUSATION

L'aviateur français Chevillard à Coppenhague. — Un voyage aérien avec des membres du cabinet danois comme passagers.

Paris, 14 — Chevillard, l'habile et sympathique pilote du biplan Farman, récemment suspendu par l'Aéro-Club de France pour avoir survolé un endroit prohibé pendant les fêtes franco-danoises, vient de faire, à Copenhague, une démonstration merveilleuse de sa virtuosité.

En présence du roi, Chevillard exécuta plusieurs vols d'impressionnants, terrifiant l'assistance par les virages "à la Chevillard", dont lui seul a le secret.

Il emmena ensuite successivement les ministres de la guerre et de la marine à 1,200 mètres d'altitude. Les ministres se sont déclarés étonnés de la sensation de sécurité qu'ils avaient éprouvée avec un tel pilote.

Chevillard a été chaudement félicité par le roi; la foule qui avait assisté à ces merveilleuses envolées l'accablait longuement.

L'AVIATEUR PETTIROSSI
Paris, 14 — Le lieutenant aviateur paraguayen Pettirossi a effectué le vol d'Issy-Moulineux et retour à une altitude moyenne de 1,000 mètres.

L'INVENTION DU LIEUTENANT DUNNE
Versailles, France, 14 — Le major Félix a fait l'un des vols les plus remarquables de la série d'expériences avec le nouvel aéroplane en forme de V inventé par le lieutenant Dunne. La principale caractéristique de la machine est sa stabilité et les expériences ont été très satisfaisantes. Plusieurs officiers du corps d'aviation de l'armée française ont suivi les évolutions avec le plus grand intérêt. On fera de nouvelles expériences aujourd'hui devant le général Hirschauer, inspecteur de l'aéronautique.

Le lieutenant Dunne a fait des expériences dans ce sens depuis quelques années et le major Félix est l'un des plus habiles aviateurs d'Europe. L'inventeur se montre très enthousiaste de cette découverte qui va révolutionner, au dire du major Félix, l'aviation moderne et le lancement de cette machine fera époque dans les annales de l'aviation.

Les anciens commissaires du Port

LES HOMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL LEUR OFFRENT UN SOUVENIR EN TMOIGNAGE D'ESTIME ET DE RECONNAISSANCE.

Plusieurs membres des institutions commerciales de notre ville se réunissaient hier après-midi au Canada Club afin d'offrir aux anciens commissaires du port de Montréal, un témoignage d'estime et de reconnaissance. Ce témoignage consistait en trois magnifiques coupes en argent qui furent présentées à MM. George W. Stephens, C. C. Ballantyne et L. E. Geoffrin.

Cette fête commença à quatre heures et demie, par une allocution de M. Huntley R. Drummond, président du Board of Trade. M. Drummond fit en quelques mots l'exposé du travail accompli par les anciens commissaires et les félicita sur les progrès qu'ils avaient fait faire au port de Montréal. Il termina son allocution en souhaitant qu'on utilisât le talent de ces hommes, encore jeunes, à l'agrandissement et à l'embellissement de Montréal et du Canada.

M. Howard Murray et le colonel Labellie dirent aussi quelques mots, le premier au nom de l'Association des Manufacturiers et le second au nom de la Chambre de Commerce de Montréal.

Le Major Stephens remercia en termes émus les donateurs des coupes. Il dit que ses collègues et lui avaient travaillé de toutes leurs forces afin d'agrandir et d'améliorer le port de Montréal. Ils furent puisamment aidés par la presse en général et par les hommes d'affaires de notre ville. M. Stephens déclara que ses collègues et lui s'efforceraient de suivre l'exemple de ces grands Canadiens qui voulaient toujours le bien de leur patrie.

MM. C. C. Ballantyne et L. E. Geoffrin portèrent aussi la parole. Avant de se séparer, on lut à la santé des anciens commissaires et à celle des nouveaux.

Sur les coupes offertes à MM. Stephens, Ballantyne et Geoffrin on lit, outre les noms et les états de service, l'inscription suivante: "Si monumentum requiris, circumspice portum".

ILS SONT COFFRES
Le fruitier C. J. Papas, 241 rue Craig, a été blessé hier soir d'un coup de couteau au cours d'une dispute avec deux jeunes gens, Yves Leswill et Raoul de Tanguay, qu'il avait chassés de son magasin pour cause de désordre. Ces deux derniers ont été sévèrement punis après avoir été passés à l'hôpital Notre-Dame à pu retourner chez lui.

IL L'ÉCHAPPE BELLE
Par suite d'un faux pas, John Newton, âgé de quinze ans, est tombé dans le puits de l'ascenseur de la Dominion Textile, Côte Saint-Paul. Il a été transporté à l'hôpital Western où il se rétablit.

LE PAVAGE DE LA COTE SAINT-PAUL
Le contrat pour le pavage du chemin de la Côte Saint-Paul a été accordé à la Cie Quinlan and Robertson pour \$14,670.

Un cas bizarre
Londres, 14 — Les médecins s'occupent beaucoup en ce moment d'un cas bizarre. Un voyageur de commerce présente tous les symptômes d'empoisonnement alcoolique bien qu'il n'ait bu que du vin blanc.

Tué par un tramway
Un nommé Prudhomme, domicilié au No 75 rue Colborne est décédé la nuit dernière à l'hôpital Western à la suite d'une fracture du crâne. Le défunt qui était à l'emploi de Lyman et Cohen, marchands de charbon, conduisait une voiture lorsqu'il a été frappé par un tramway Windsor-Montreal-Ouest. Il y aura enquête demain matin.

Une enquête aurait révélé que des agents de police lèveraient un tribut sur les maisons louches et feraient voler celles qui ne paient pas.

Une enquête indépendante a été faite par une association très en faveur auprès du Board of Trade, sur la police, et l'on prétend avoir découvert un scandale dans la police. S'est procuré des déclarations assermentées de maîtres de maisons louches, lesquelles affirment que certains agents de police fréquentent chez elles et y boivent aux frais de la maison. D'autres déclarations alléguent que des agents lèvent un tribut sur le vice en retour de quoi ils protègent leur protection.

Deux agents seraient impliqués dans cette affaire, mais on ne rencontre aucun nom d'officier dans les affidavits, ni aucun membre de la brigade des moeurs.

Tous ces documents sont dans les

maines d'un fonctionnaire municipal qui les a enfermés sous clef.

L'enquête qui dure depuis plusieurs semaines a été faite sous la direction d'un membre de l'Association des Citoyens, ancien agent de la brigade des moeurs étant spécialement chargé de se procurer les preuves. Il s'est adressé à des femmes dont plusieurs n'avaient pas été inquiétées depuis longtemps, jusqu'à dernièrement.

Il a appris d'elles que leurs maisons ont été vidées après un temps de leur exil, parce qu'elles avaient refusé de se payer à des moeurs exagérées d'argent. D'autres maisons ont été vidées, parce qu'on ne voulait pas y admettre des agents. L'enquête a obtenu les déclarations de six femmes.

La Navigation

BOUEES EN FER

Il appert que le cédre dont on se sert pour la fabrication des bouées de la navigation à Ottawa se servira-t-il de bouées en fer. L'expérience a prouvé que les bouées de fer étaient meilleures et résistaient mieux à la température variable de l'eau.

NOTES MARITIMES

L'Empress of Britain, ligne C.P.R., est attendu à Liverpool aujourd'hui.

L'Empress of Ireland, ligne C.P.R., est attendu de Liverpool à Québec à 5 heures cet après-midi.

Le "Montréal", ligne C.P.R., a quitté Anvers pour Montréal hier.

Le "Montrose", ligne C.P.R., a quitté Montréal pour Londres et Anvers hier.

Le "Mount Royal", ligne C.P.R., a quitté Londres pour Montréal via Anvers hier.

Le "Glenam Head", est arrivé de Dublin à Montréal hier.

Le "Liverpool", est arrivé de Cardiff à Montréal hier.

Le "Saba", ligne directe, a quitté mardi les Antilles pour Montréal.

Le "Manchester Engineer", est arrivé de Manchester à Québec hier.

Le "Brookby", navire à céréales, a quitté Montréal hier pour Rotterdam.

Le "Cervona", ligne Thompson, est attendu de Québec à Montréal aujourd'hui.

Le "Teutonic", ligne White Star, est attendu de Liverpool à Québec samedi matin et à Montréal samedi soir.

LES ARRIVAGES.

Steamers à De
Oceanic... New-York, Southampton
Main... New-York...
Mongolian... Glasgow...
Laconia... Boston...
Corsican... Liverpool...
Franconia... Liverpool...
Campania... Liverpool...
Montealm... New-York
Hartlepool... Avonmouth...
Harquette... Philadelphia
Chicago... Havre... New-York

NAVIGATION INTERIEURE
Canal Lachine, en haut: Haddington à Port Dalhousie, vide; Fred Mercer à Charlotte, vide; A. D. MacTie à Charlotte, vide; Calgary à Port Colborne, vide; Toiler à Port Colborne, vide; Puelle à Erie, vide; Britannic à Kingston, passagers et cargaison générale; City of Hamilton, à Détroit, passagers et cargaison générale; Regina à Port William, cargaison générale.

En bas: A. D. MacTie de Charlotte, charbon; Querida d'Erie, charbon; Fred Mercer de Charlotte, charbon; J. H. Plummer de Fort William, 30,000 minots d'avoine, 18,000 minots de blé, 6,000 minots de lin; Rosedale de Fort William, 42,355 minots de blé; Britannic de Kingston, passagers et cargaison générale.

Faits - Montréal

TRISTE ACCIDENT
Par suite de la chute de son tombeau rempli de sable, sur le quai de la rue Poupart, où il attendait le traversier de Longueuil, un nommé Hervé Goyette, âgé de 15 ans, a été grièvement blessé. Il est à l'hôpital Notre-Dame.

ILS SONT COFFRES
Le fruitier C. J. Papas, 241 rue Craig, a été blessé hier soir d'un coup de couteau au cours d'une dispute avec deux jeunes gens, Yves Leswill et Raoul de Tanguay, qu'il avait chassés de son magasin pour cause de désordre. Ces deux derniers ont été sévèrement punis après avoir été passés à l'hôpital Notre-Dame à pu retourner chez lui.

IL L'ÉCHAPPE BELLE
Par suite d'un faux pas, John Newton, âgé de quinze ans, est tombé dans le puits de l'ascenseur de la Dominion Textile, Côte Saint-Paul. Il a été transporté à l'hôpital Western où il se rétablit.

LE PAVAGE DE LA COTE SAINT-PAUL
Le contrat pour le pavage du chemin de la Côte Saint-Paul a été accordé à la Cie Quinlan and Robertson pour \$14,670.

Un cas bizarre
Londres, 14 — Les médecins s'occupent beaucoup en ce moment d'un cas bizarre. Un voyageur de commerce présente tous les symptômes d'empoisonnement alcoolique bien qu'il n'ait bu que du vin blanc.

Tué par un tramway
Un nommé Prudhomme, domicilié au No 75 rue Colborne est décédé la nuit dernière à l'hôpital Western à la suite d'une fracture du crâne. Le défunt qui était à l'emploi de Lyman et Cohen, marchands de charbon, conduisait une voiture lorsqu'il a été frappé par un tramway Windsor-Montreal-Ouest. Il y aura enquête demain matin.

L'immigration allemande au Canada
M. W. J. White, surintendant de l'agence d'immigration américaine pour le Canada, qui revient d'une tournée dans l'ouest canadien et américain déclare que les Américains d'origine allemande envahissent de plus en plus l'ouest du Canada.

Il s'agit en partie la Pennsylvanie, l'un des Etats les plus importants de l'Union Américaine, et vient d'établir dans les plaines de l'ouest canadien.

Un des traits particuliers de cette immigration c'est que les Allemands qui nous viennent des Etats-Unis détiennent toujours bien, et deviennent de bons citoyens.

Le chiffre d'immigration américaine allemande, l'an dernier, était de 142,000.

Au Parc Dominion

Nouvel exploit du plongeur sensationniste Speedy.

Ceux qui sont friands de sensations se trouvent pleinement satisfaits s'ils veulent se donner la peine de piquer une tête vers le Parc Dominion cette semaine; Kearney P. Speedy y donne une exhibition de plongeon en hauteur qui n'a pas encore été égalée à Montréal. Celui qui s'est vu effectuer son terrible saut de la mort sont revenus du Parc en proie au plus extraordinaire étonnement; le courage et l'adresse du célèbre plongeur leur ont paru tout à fait merveilleux.

Cette semaine, Speedy ne plonge que d'une hauteur de 110 pieds, mais il a compris que son exploit était tellement hors de pair que, pour donner occasion à ceux qui n'ont pu le voir exécuter le plongeon sensationnel en hauteur, il a consenti à continuer son engagement toute cette semaine durant.

Voulant prouver que son extraordinaire exploit n'a plus de secret pour lui, Speedy a conçu l'audacieuse idée d'ajouter 15 pieds à l'immense saut de la hauteur de laquelle il fait deux fois le jour à 4 heures 30 et à 10 heures 30 p.m., son terrible plongeon.

Et tout cela, toujours pour 10 sous seulement, le prix de l'entrée au Parc.

Le parc King Edward

A la demande de la majorité des créanciers et après une longue discussion, M. le juge Panneton a accordé d'un nouveau délai, jusqu'au 14 octobre, pour la vente du Parc King Edward, qui devait avoir lieu hier.

M. Panneton accorde le délai parce qu'il reconnaît que le marché monétaire n'est pas assez satisfaisant pour permettre à une vente faite maintenant de réaliser un chiffre qui rembourse les créanciers.

LES ARRIVAGES.

Steamers à De
Oceanic... New-York, Southampton
Main... New-York...
Mongolian... Glasgow...
Laconia... Boston...
Corsican... Liverpool...
Franconia... Liverpool...
Campania... Liverpool...
Montealm... New-York
Hartlepool... Avonmouth...
Harquette... Philadelphia
Chicago... Havre... New-York

NAVIGATION INTERIEURE
Canal Lachine, en haut: Haddington à Port Dalhousie, vide; Fred Mercer à Charlotte, vide; A. D. MacTie à Charlotte, vide; Calgary à Port Colborne, vide; Toiler à Port Colborne, vide; Puelle à Erie, vide; Britannic à Kingston, passagers et cargaison générale; City of Hamilton, à Détroit, passagers et cargaison générale; Regina à Port William, cargaison générale.

En bas: A. D. MacTie de Charlotte, charbon; Querida d'Erie, charbon; Fred Mercer de Charlotte, charbon; J. H. Plummer de Fort William, 30,000 minots d'avoine, 18,000 minots de blé, 6,000 minots de lin; Rosedale de Fort William, 42,355 minots de blé; Britannic de Kingston, passagers et cargaison générale.

LES ARRIVAGES.

Steamers à De
Oceanic... New-York, Southampton
Main... New-York...
Mongolian... Glasgow...
Laconia... Boston...
Corsican... Liverpool...
Franconia... Liverpool...
Campania... Liverpool...
Montealm... New-York
Hartlepool... Avonmouth...
Harquette... Philadelphia
Chicago... Havre... New-York

NAVIGATION INTERIEURE
Canal Lachine, en haut: Haddington à Port Dalhousie, vide; Fred Mercer à Charlotte, vide; A. D. MacTie à Charlotte, vide; Calgary à Port Colborne, vide; Toiler à Port Colborne, vide; Puelle à Erie, vide; Britannic à Kingston, passagers et cargaison générale; City of Hamilton, à Détroit, passagers et cargaison générale; Regina à Port William, cargaison générale.

En bas: A. D. MacTie de Charlotte, charbon; Querida d'Erie, charbon; Fred Mercer de Charlotte, charbon; J. H. Plummer de Fort William, 30,000 minots d'avoine, 18,000 minots de blé, 6,000 minots de lin; Rosedale de Fort William, 42,355 minots de blé; Britannic de Kingston, passagers et cargaison générale.

LES ARRIVAGES.

Steamers à De
Oceanic... New-York, Southampton
Main... New-York...
Mongolian... Glasgow...
Laconia... Boston...
Corsican... Liverpool...
Franconia... Liverpool...
Campania... Liverpool...
Montealm... New-York
Hartlepool... Avonmouth...
Harquette... Philadelphia
Chicago... Havre... New-York

NAVIGATION INTERIEURE
Canal Lachine, en haut: Haddington à Port Dalhousie, vide; Fred Mercer à Charlotte, vide; A. D. MacTie à Charlotte, vide; Calgary à Port Colborne, vide; Toiler à Port Colborne, vide; Puelle à Erie, vide; Britannic à Kingston, passagers et cargaison générale; City of Hamilton, à Détroit, passagers et cargaison générale; Regina à Port William, cargaison générale.

En bas: A. D. MacTie de Charlotte, charbon; Querida d'Erie, charbon; Fred Mercer de Charlotte, charbon; J. H. Plummer de Fort William, 30,000 minots d'avoine, 18,000 minots de blé, 6,000 minots de lin; Rosedale de Fort William, 42,355 minots de blé; Britannic de Kingston, passagers et cargaison générale.

LES ARRIVAGES.

Steamers à De
Oceanic... New-York, Southampton
Main... New-York...
Mongolian... Glasgow...
Laconia... Boston...
Corsican... Liverpool...
Franconia... Liverpool...
Campania... Liverpool...
Montealm... New-York
Hartlepool... Avonmouth...
Harquette... Philadelphia
Chicago... Havre... New-York

NAVIGATION INTERIEURE
Canal Lachine, en haut: Haddington à Port Dalhousie, vide; Fred Mercer à Charlotte, vide; A. D. MacTie à Charlotte, vide; Calgary à Port Colborne, vide; Toiler à Port Colborne, vide; Puelle à Erie, vide; Britannic à Kingston, passagers et cargaison générale; City of Hamilton, à Détroit, passagers et cargaison générale; Regina à Port William, cargaison générale.

En bas: A. D. MacTie de Charlotte, charbon; Querida d'Erie, charbon; Fred Mercer de Charlotte, charbon; J. H. Plummer de Fort William, 30,000 minots d'avoine, 18,000 minots de blé, 6,000 minots de lin; Rosedale de Fort William, 42,355 minots de blé; Britannic de Kingston, passagers et cargaison générale.

LES ARRIVAGES.

Steamers à De
Oceanic... New-York, Southampton
Main... New-York...
Mongolian... Glasgow...
Laconia... Boston...
Corsican... Liverpool...
Franconia... Liverpool...
Campania... Liverpool...
Montealm... New-York
Hartlepool... Avonmouth...
Harquette... Philadelphia
Chicago... Havre... New-York

NAVIGATION INTERIEURE
Canal Lachine, en haut: Haddington à Port Dalhousie, vide; Fred Mercer à Charlotte, vide; A. D. MacTie à Charlotte, vide; Calgary à Port Colborne, vide; Toiler à Port Colborne, vide; Puelle à Erie, vide; Britannic à Kingston, passagers et cargaison générale; City of Hamilton, à Détroit, passagers et cargaison générale; Regina à Port William, cargaison générale.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

AGENTS DEMANDES
Une commission libérale payée aux agents sobres et actifs. Agence Générale d'Assurances Ltée, 94 Notre-Dame ouest. Tél. M. 7402.

APPRENTIS DEMANDES
APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 18 à 26 années d'expérience. Outils gratuits, positions assurées. S'adresser: Modern Barber College, 62 Boul. Saint-Laurent, Montréal.

AGENTS
demandés pour vendre la corde à linge. No 1, 20 pieds, capacité 60 lbs, 25c; No 2, 30 pieds, capacité 100 lbs, 50c; No 3, 40 pieds, capacité 150 lbs, 75c; No 4, 65 pieds, capacité 300 lbs, \$1.25. Prix spéciaux aux marchands. The Sliding Caster Co., 332 Dorchester Est, Montréal.

AGENTS
demandés partout où il y a un aqueduc pour vendre la pompe aspirante et refoulante. Une nouvelle invention pour déboucher les renvois d'eau. Echantillon \$5.00. Agent général pour le Canada, The Sliding Caster Co., 332 Dorchester Est, Montréal.

ASSOCIE DEMANDE
J'aurais besoin d'un associé sérieux, disposant de \$400.00, pour une option sur un lot minier confiné à une mine en exploitation, dont le rendement est extraordinaire. Chance exceptionnelle de faire \$10,000. Ecrire à Casier 23, "Le Devoir".

ASSISTANT COMPTABLE
Assistent comptable demandé pour le bureau d'une compagnie d'assurance. Ecrire à Casier 20 Le Devoir.

CLAVIGRAPHISTE DEMANDEE
Clavigraphiste demandée pour 1 mois, doit écrire bon français et connaître le clavigraph Underwood. Ecrire mentionnant salaire exigé, boîte 65 Le Devoir.

COMPTABLE
Huit années d'expérience, demande position. Peut fournir références si exigées. Ecrire à Casier 2, "Le Devoir".

INSTITUTEUR
On demande des instituteurs diplômés, bonnes écoles neuves, près de l'église. Salaire: \$210.00, frais de voyage payés. S'adresser au Secrétaire-Trésorier. Commissaire Scolaire de Saint-Bruno de Guigues, Qué.

MOULEURS
On demande des mouleurs parfaitement compétents. Ouvrage au plancher et au banc. Bons gages et emploi continu. The Mount Royal Fdry Co. Limited, 116 rue Ann, Montréal.

ON DEMANDE A ACHETER
des terres situées dans Pointe aux Trembles ou Saint-Joseph de Rivière des Prairies; paiera 50 p.c. argent comptant, la balance à termes à 5 p.c. d'intérêt. Intente de se présenter sans avoir toutes les particularités et si elles ne sont pas situées dans les deux paroisses plus haut mentionnées. S'adresser à C. Dignard, 312 Désery.

PROFESSEURS
On demande deux professeurs diplômés. S'adresser à l'Académie St-J-Baptiste, 786 av. Henri Julien.

A LOUER
Salle et bureau très modernes, chauffés et éclairés. S'adresser à Z. Lavoie, marchand de chaussures, 879 Ontario Est, entre Maisonneuve et Champlain. Tél. Est 4586.

A VENDRE
AUTOS — VOITURES
A vendre, deux victorias pour charretiers, trois automobiles, express et buggy presque neufs. Bon marché, chez Ulric Roy et Cie, 1141 av. Papineau.

MAGASIN A VENDRE
Magasin de chaussures et merceries avec stock de \$4000.00, situé de l'ouest de la ville. Raison de vente: changement de commerce. Ecrire à casier 15 Le Devoir.

DIVERS
ARGENT A PRETER
NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigiez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

PERSONNES
Toutes les personnes portant une jambe artificielle sont invitées à envoyer leurs noms et adresse au sous-signe pour recevoir gratuitement par maille quelque chose qui les intéresse énormément. L. A. Delorme, boîte

POLITIQUE ETRANGERE

LA QUESTION DE REVISION DU
TARIF AUX ETATS-UNIS

Des membres du sénat américain craignent que le libre-échange ne mette en péril les produits américains au profit de l'Angleterre et du Canada.

LE PROJET DES DEMOCRATES

Washington, 14. — La discussion sur l'échelle des taxes pour les produits agricoles a donné un peu d'entraînement aux délibérations sur le bill du tarif. C'est le sénateur Gronna, du Dakota-Nord, qui a ouvert les débats en proposant sur le bill un droit de 6 pour cent par boisseau, au lieu de l'entrée en franchise.

LES DEMOCRATES IRRITES

La discussion sur cet amendement se prolongeant tellement, qu'on ne put mettre aux voix, à cette séance. Les chefs démocrates sont de plus en plus irrités par la lenteur des débats. Ils se voient dans l'obligation de chercher un moyen radical pour avancer l'étude du bill.

Si le Sénat vote le bill du tarif et si la chambre des représentants en finit avec le bill du cours de l'argent, le congrès sera en vacances jusqu'au mois de novembre. Plusieurs démocrates croient que cette proposition plaira aux républicains et hâtera la fin des délibérations. Elle vainera aussi l'opposition des démocrates au bill du cours monétaire.

L'ENTREE EN FRANCHISE DU BLE

Lorsqu'on en vint à discuter l'entrée du blé en franchise, le sénateur Borah, de l'Idaho, dit que cette proposition était en tous points semblable au projet de réciprocité, que tous les fermiers du pays ont si vivement reproché aux républicains dans le cours des dernières élections. « Nous avons entendu une très longue discussion sur la pression exercée par la Maison Blanche pour faire accepter au Sénat ses vues sur la loi du tarif, a déclaré le sénateur Borah. Je ne m'attendais pas sur ce sujet. Je me contentais d'affirmer que si les sénateurs républicains avaient osé exprimer leurs véritables convictions lors du projet de Réciprocité fut passé, il n'y aurait pas eu de notre côté dix votes de donnés en faveur du même projet.

LOI DESASTREUSE

« Ce bill fut un désastre pour le parti républicain, et voici que de nouveau l'on nous propose d'accepter le principe qui était l'âme du traité de réciprocité.

« Le parti démocrate au moins est logique avec lui-même, et son bill du tarif ne le met pas dans la posture où s'est mis le parti républicain en passant la réciprocité. Mais je crois que l'effet sera le même ».

DES STATISTIQUES A L'APPUI

Pour illustrer ce que le libre-échange peut avoir de désastreux pour un pays, le sénateur Borah cita les statistiques suivantes : en 1860, il y avait en Angleterre 3,126,000 acres de terre, livrés à la culture du blé, tandis que présentement le nombre d'acres n'est que de 38,000. Dans le même pays et aux mêmes dates, la culture de l'orge se faisait sur 1,877,000 acres de terre, tandis qu'actuellement elle ne se fait que sur une superficie de 86,500 acres. « Cet état de choses est désastreux pour l'Angleterre, a ajouté le sénateur et peut amener sa ruine. Aussi longtemps que les foules encombrées des villes en désertant les champs il est du devoir du gouvernement de repousser les campagnes par une législation sage, de nature à encourager la culture des céréales. »

LES PRODUITS AGRICOLES

Le sénateur Williams a déclaré que d'après lui, le projet du gouvernement sur l'entrée en franchise des produits agricoles était très sage. Les pauvres pourraient se nourrir et vivre sans engraisser le gousset des riches. Il a ajouté que les fermiers américains en avaient assez de la chanson des républicains sur les bienfaits de la protection. L'immense production du blé au Canada fait croire au sénateur Gronna que le marché américain sera envahi par les produits de ce florissant pays. C'est pourquoi il propose un droit de 6 pour cent par boisseau de blé.

WILLIAM SULZER

Le gouverneur de l'Etat de New-York se cramponne à son poste et combattra toute tentative faite pour le supplanter.

L'ETAT DE MADAME SULZER

Albany, 14. — Le gouverneur Sulzer, mis en accusation après l'assemblée de la nuit de mardi, subira son procès devant le sénat puis devant la cour d'Appel, le 18 septembre. Le lieutenant-gouverneur Martin Glynn a fait part de son intention d'occuper le poste de Sulzer. On dit que ce dernier aura recours à la force militaire pour empêcher le lieutenant-gouverneur de se mettre à la tête de l'exécutif de l'Etat.

Le juge Cady Herick, qui s'occupe de la défense de Sulzer, dit que ce dernier n'usera pas de ces moyens-là. Il subira son procès avec dignité et ne se départira pas d'une attitude ferme mais correcte, d'ici à la fin des débats. Le gouverneur n'a fait aucune déclaration. En laissant ses bureaux, hier soir, il s'est contenté d'avertir le personnel qu'il reviendrait le lendemain.

Le lieutenant-gouverneur a déclaré qu'il devient chef de l'exécutif.

« La loi est suprême, a-t-il dit. Aucune force militaire ne peut l'empêcher de suivre son cours. »

Au sénat et à la chambre d'assemblée on trouve que le lieutenant-gouverneur n'a aucune hésitation à avoir. Par le fait que Sulzer est mis en accusation, il cesse par là même d'être gouverneur. Quelques-uns prétendent au contraire que la mise en accusation n'est pas suffisante, mais qu'il faut une condamnation à la suite d'un procès.

On croit généralement que cette prétention sera soutenue par Sulzer et qu'elle fera l'objet d'un débat devant un jury. Il faudrait une décision des tribunaux sur ce point, car les termes de la loi sont interprétés différemment.

En laissant les bureaux du gouvernement, hier, Sulzer a fait une courte

promenade en automobile, puis est revenu à ses appartements au capitole, où il s'est occupé du choix de ses avocats. Son principal aviseur sera le juge Cady Herick. Pour ses autres défenseurs, on mentionne les noms d'Irving Vann, de Syracuse, un ancien juge de la cour d'Appel ; de Louis Marshall, de New-York, de l'ex-sénateur Austen, de C. Fox, de New-York, de l'ex-sénateur Harvey D. Hinman, de Binghamton, de Virgil Kellogg, de Watertown, un ancien juge de la Cour Suprême de l'Etat, et du juge James Gay Gordon, de Philadelphie.

Mme Sulzer attendait aujourd'hui que son mari lui déclarât le document promis hier sur les dépenses qu'elle a faites avec les fonds électoraux. Mais les amis du gouverneur lui ont fait comprendre que vu qu'elle serait appelée comme témoin, pendant le procès, il était préférable qu'elle ne dévoilât rien pour le moment.

Mme Sulzer souffre beaucoup aujourd'hui. Elle a eu plusieurs crises de nerfs.

« Les avocats du gouverneur Sulzer n'ont rien à déclarer aux journaux, a dit le juge Herick. Tout ce que nous demandons, c'est que le public réserve son jugement jusqu'après le procès. Les révélations du comte Frawley n'inculpent pas directement le gouverneur, c'est toujours beaucoup en sa faveur. »

L'ETAT DE MME SULZER

Albany, 14. — L'état de Mme Sulzer s'aggrave de façon alarmante. Un spécialiste de New-York pour les maladies nerveuses a été mandé en toute hâte, ce soir. Le gouverneur a déclaré qu'il ne permettrait pas à sa femme d'assister à son procès.

HENRY LANE WILSON FAIT
DES REVELATIONS SUR LES
MOTIFS DE SA DISGRACE

L'ancien ambassadeur américain à Mexico déclare que le discours qui lui a valu son rappel à Washington avait été fait au nom du corps diplomatique, à la demande expresse des ambassadeurs anglais et espagnol.

Washington, 14. — Henry Lane Wilson, l'ambassadeur américain à Mexico, qui fut rappelé par le président, a fait hier une importante déclaration relative à la note officielle du gouvernement anglais, dans laquelle Sid Edward Grey se défend d'avoir reconnu de façon formelle le gouvernement de Huerta.

Il était dit dans cette note que le ministre, en reconnaissant le nouveau gouvernement mexicain, voulait aider au rétablissement de l'ordre, et qu'il avait agi à la sorte à la suite du discours prononcé par l'ambassadeur Wilson, à la réception du corps diplomatique par Huerta. D'ailleurs, on considérait le nouveau gouvernement comme un gouvernement provisoire seulement.

M. Wilson a caractérisé le document du ministre anglais : une violation des meilleures traditions que le Foreign Office maintient depuis deux siècles dans les pourparlers diplomatiques.

« Je doute beaucoup de l'origine de cette note, a déclaré l'ancien ambassadeur. Je puis difficilement croire qu'elle émane du ministère des affaires étrangères. Si c'était le cas, ce serait une redoutable violation de ses traditions. »

« Comme il n'existe qu'un gouvernement provisoire, lorsque l'Angleterre a communiqué avec le président Huerta, c'est évident qu'elle ne pouvait reconnaître un gouvernement régulièrement constitué. Mais les représentants des autres puissances eu-

ropéennes n'ont pas fait autre chose. Ensuite, pourquoi insister sur l'idée qu'elle voulait aider au rétablissement de l'ordre ? Tous voulaient le retour de la paix et la protection des étrangers du Mexique.

« Le ministère des affaires étrangères n'a pas pu baser sa décision sur les paroles que j'ai prononcées à la réception du corps diplomatique par le président Huerta. Je n'ai parlé, dans cette circonstance, que sur l'invitation de tous les ambassadeurs présents. Pendant un mois après cette réception, le gouvernement britannique s'est montré hostile à Huerta, et finalement, il a voulu bien reconnaître son gouvernement. C'était un revirement complet de sa politique d'hostilité. L'adhésion des autres puissances suivit celle de la Grande-Bretagne. On croyait généralement que les Etats-Unis ne retarderaient pas à en faire autant. »

« La vérité subsiste dans les documents que j'ai transmis au département d'Etat, à Washington. »

ANGLETERRE

La colonisation au Canada

Londres, 14. — Bart Kennedy, le correspondant du Standard, dans un article intitulé : « Ils se groupent dans le nord ; la politique du C. P. R. de donner de la terre à ceux qui cherchent un foyer », dit que la question de savoir si les colons de bonne foi compensent ceux qui viennent ici pour faire des affaires est accueilli par un oui très net par tout le monde.

Les 144,074 acres vendus pendant l'année 1913 sont déjà en friche tandis que la proportion des 201,870 acres vendus en 1912 que l'on cultive est insignifiante.

Dépôt de pétrole
pour la marine

Londres, 14. — On a choisi Selby, Yorkshire, pour y faire un dépôt de pétrole pour la marine. Une compagnie d'ingénieurs soumissionne pour obtenir le contrat de construction de la première ligne à pétrole entre Selby et Grimsby, soit une distance de cinquante milles. On a choisi Selby parce que cette ville est à l'abri des obus. On croit que ce projet est connexe avec celui de construire une base navale à Humber.

On dit aussi que Armstrong et Whitworth ont l'intention d'ériger une grande usine pour la construction des aéroplanes, des hydroplanes, des dirigeables, à Barlow Village, près de Selby. Trois cents ouvriers seront employés d'ici deux mois.

Le nouveau dreadnought
"Queen Elizabeth"

Londres, 14. — Le navire de guerre "Queen Elizabeth", qui sera lancé au mois d'octobre, comporte tous les perfectionnements accomplis dans la construction des dreadnoughts. La vitesse et l'armement sont tous les deux supérieurs à ceux de tous les navires actuellement à la mer. Il ne brûlera que du pétrole et dépassera par deux fois la vitesse de tous les autres dreadnoughts. L'espace pris sur les autres navires par les soutes à charbon permet sur celui-ci de construire le double fond d'un bout à l'autre, et de faire le pont protégé plus haut. Le "Queen Elizabeth" a pour ainsi dire deux peaux et l'essence même entre les deux. Il en pourra porter une cargaison lui permettant de faire une plus longue croisière que si il était chauffé au charbon.

LES BALKANS

La Russie et l'Autriche
baissent pavillon

Vienne, 13. — La Russie et l'Autriche, que, voyant qu'elles n'étaient pas appuyées par les autres puissances, ont abandonné leurs intentions de demander une révision du traité de Bucharest.

Il est rumeur que ce changement dans la politique européenne que l'on attribue à l'influence de Guillaume II et au refus de la France de prêter main forte à la Russie, va avoir pour résultat la chute du comte Leopold von Berchthold, ministre des affaires étrangères dans le cabinet autrichien.

Une déclaration du
président Menocal

Havane, 13. — Le président Menocal a publié un rapport hier, où il déclare que le gouvernement cubain, contrairement aux rumeurs qui circulent depuis quelque temps, n'a aucune intention de créer des embarras aux compagnies américaines, mais qu'il entend au contraire leur continuer la protection à laquelle elles ont droit tout en exigeant qu'elles remplissent parfaitement toutes leurs obligations.

Le Tsar Ferdinand

Vienne, 13. — Le "Zeit" dit que la situation de la Bulgarie est très sérieuse et que toute solution de cette crise est empêchée par le roi Ferdinand qui inspire la politique du premier ministre, M. Danef.

Ce journal ajoute que le roi a manifesté l'intention d'abdiquer en faveur de son fils, le prince héritier Boris.

Cette abdication serait le seul moyen d'éviter une révolution.

NOUVELLES-
GALLES DU SUDUn vote de censure contre le
gouvernement

Sydney, Nouvelles-Galles du Sud, 14. — Le premier geste fait par l'opposition dans le parlement fédéral a été de voter une résolution de censure contre le gouvernement.

L'ancien premier ministre, M. Fisher, a soumis une résolution de regret à l'effet que le discours du premier ministre n'indiquait pas l'intention de travailler à réduire le coût de la vie et la révision du tarif actuel.

Le programme du gouvernement, qu'il qualifie de torpisme vieux jeu, va ruiner, dit-il, les effets bienfaisants des lois sociales et industrielles existantes. Il regarde avec mépris le traitement de faveur accordé aux syndicalistes comme un coup de couteau dans le dos des unions ouvrières.

IRLANDE

Entre orangistes
et nationalistes

Londonderry, Irlande, 14. — La bagarre entre les orangistes et les nationalistes, qui a commencé mardi, s'est continuée hier. Dans la mêlée, un officier de police a reçu un coup de revolver, mais la blessure n'est pas grave. Un employé civil fut également blessé.

VENEZUELA

La tentative de Castro

Washington, 14. — M. Woetter, consul des Etats-Unis à Caracas, a annoncé officiellement que le mouvement révolutionnaire organisé au Venezuela par Cipriano Castro est un échec complet. Il confirme les rapports précédents disant que le général Torres et ses officiers, qui étaient à la tête du mouvement révolutionnaire dans l'est, ont été faits prisonniers.

De Willemstad on annonce que les révolutionnaires sont en nombre à La Vela (Etat de Falcon) et qu'ils organisent un mouvement dans l'intérieur.

MEXIQUE

Autour de la présidence

(Service particulier)

Mexico, 14. — La déclaration faite par le ministre de la guerre, M. Blanquet qu'il ne se présentera pas à la présidence, mais que son seul candidat est le président provisoire Huerta a soulevé beaucoup d'intérêt. Les étroites relations qui unissent Huerta et Blanquet font croire que le président provisoire sera candidat à la présidence.

Les dépêches qui sont arrivées au ministère de la guerre confirment la défection des rebelles par un détachement fédéral commandé par Venustiano Carranza et Julio Madero à Torreón.

DANS LE
MONDE OUVRIERLA GREVE DE HAMBOURG SE
TERMINE.

Hambourg, 14. — La grève des ouvriers employés aux chantiers maritimes de Stettin et de Kiel, s'est terminée hier. Elle durait depuis un mois. Le comité exécutif des ouvriers espérait que la grève deviendrait générale. Mais elle n'a fait aucun progrès et s'est terminée par la reprise de l'ouvrage. Les compagnies n'ont voulu accéder à aucune demande des travailleurs.

LA GREVE DE NANAIMO

Vancouver, 14. — La ville de Nanaimo passe par une période dangereuse. Hier, les autorités ont proclamé la loi martiale. Les buvettes sont fermées, et la police de Victoria et de Vancouver est venue prêter main forte aux autorités de la ville. Les émeutiers ont attaqué la maison de M. Alexander McKinnon, à Ladysmith. Brisant une fenêtre, ils lancèrent à l'intérieur un bâton de dynamite. McKinnon réussit à l'arrêter au passage, mais l'explosion se produisit et il fut blessé à mort. La maison fut grandement endommagée. L'hôtel de tempérance à Ladysmith fut ensuite attaqué par les grévistes et détruit par la dynamite, après que tous les occupants l'eussent quitté. A minuit, ce fut au tour du "Nanaimo Herald" de se défendre contre les attaques des émeutiers. Comme il n'y avait pas d'officiers de police dans les environs, les membres du personnel eurent à se protéger en s'armant de bâtons de plomb.

M. F. H. Shepherd, membre du parlement, essaya de calmer les grévistes, en leur proposant un armistice de 24 heures pour étudier leurs griefs, mais il fut s'enfuir sous une volée de cailloux et de bâtons.

LA GREVE DE BARCELONE

Barcelone, Espagne, 14. — La grève des districteurs se continue malgré que ce soit l'avis d'un grand nombre qu'elle soit terminée. Deux mille hommes ont commencé leur journée de travail, hier, mais après le dîner ils ne revinrent pas. Il est certain qu'au moins 22,000 hommes chôment et que 238 filatures sont fermées.

Bien qu'il n'y ait encore rien eu de désagréable, les autorités se tiennent prêtes à entrer en scène si se produisaient des actes de violence. Actuellement les manœuvres sont en conciliabule pour décider si oui ou non ils profiteront de la grève des tissands pour faire valoir leurs droits.

LE CONGRES CATHOLIQUE DE
MILWAUKEE.

Milwaukee, 14. — La profanation du dimanche, surtout par les sports, a été vivement attaquée par l'abbé Ambrose Roche, de Boston, à la féderation américaine des sociétés catholiques, en congrès ici. Il regrette que l'ouvrier américain n'ait qu'un jour de repos par semaine et il demande à tous les catholiques de s'unir pour obtenir du gouvernement une loi qui assure aussi un congé le jeudi. « Quoique l'ouvrier n'ait que le dimanche pour se reposer, dit-il, il ne doit pas consacrer ce jour aux amusements et je me fais gloire d'être de Boston, où le dimanche est observé. » Il dit que les manuels scolaires de l'Etat ne sont pas ce qu'ils devraient être, et que des maîtres d'écoles cherchent à éteindre la foi catholique chez les enfants.

TOUJOURS EN GREVE

Rien de nouveau, jusqu'ici, dans la grève des charpentiers-menuisiers du port. Depuis que le comité de la grève a remis la cause des ouvriers entre les mains de l'hon. Bruno Nantel, ditait ce matin, au Temple du Travail, l'un des principaux parmi les grévistes, il semble que tout le monde dort. A part les ouvriers, qui sont toujours sans travail, personne n'a l'air, en effet, de se douter qu'il existe une grève.

Cependant, hier soir, une communication, dont le public n'a pu encore connaître le secret est arrivée au Temple du Travail, et a été remise au comité.

Si l'on juge par l'apparence de l'effet produit, cette communication ne doit contenir rien de bon pour les grévistes. Un bon nombre, parmi ces derniers parlent déjà de terminer la grève, et de reprendre l'ouvrage, sans attendre plus longtemps.

Sur les chantiers de l'élevateur à grain, le travail marche toujours un peu, grâce aux briseurs de grève, mais les contremaîtres ne se gênent



32.90

Est NOTRE PRIX

pour ce lit en cuivre, garni de poteaux de 2 pouces, largeur double, le bureau de gauche en acajou ou quart de chêne, et le lavemain pour appareiller. Le bureau est fait avec miroir ovale ou carré. Son dessus mesure 40 pouces et le miroir 28 x 22. Notre prix pour les 3 articles **\$32.90**



Nous venons de recevoir un superbe assortiment de go-carts de tout prix et de tout fini.

Celui de la vignette est fait tout d'acier poli avec protecteur et dossier mobile. Se replie d'un seul mouvement. Régulier \$15.00. Notre prix **\$9.98**

Lit en cuivre garni de poteaux continus de deux pouces avec intercalaires pesants. Fini brillant ou satiné. Toutes les grandeurs

\$13.95

Chaises Morris, aussi massives que la vignette, mais avec poteaux carrés. Faite de chêne solide, fini fumé et garnie de coussins en véritable cuir. Régulier \$14.00. Notre prix **\$14.98**

Leroux, Daignault & Brault
Limitée

ADMINISTRATEURS: — P. Daignault, Président; N. de C. Brault, Vice-Président; Geo. C. Leroux, Secrétaire-Trésorier; Paul Sany, Directeur; Alfred Boyte, Directeur.

Tel. EST 6819. 637-639 STE-CATHERINE EST

En face du Théâtre National

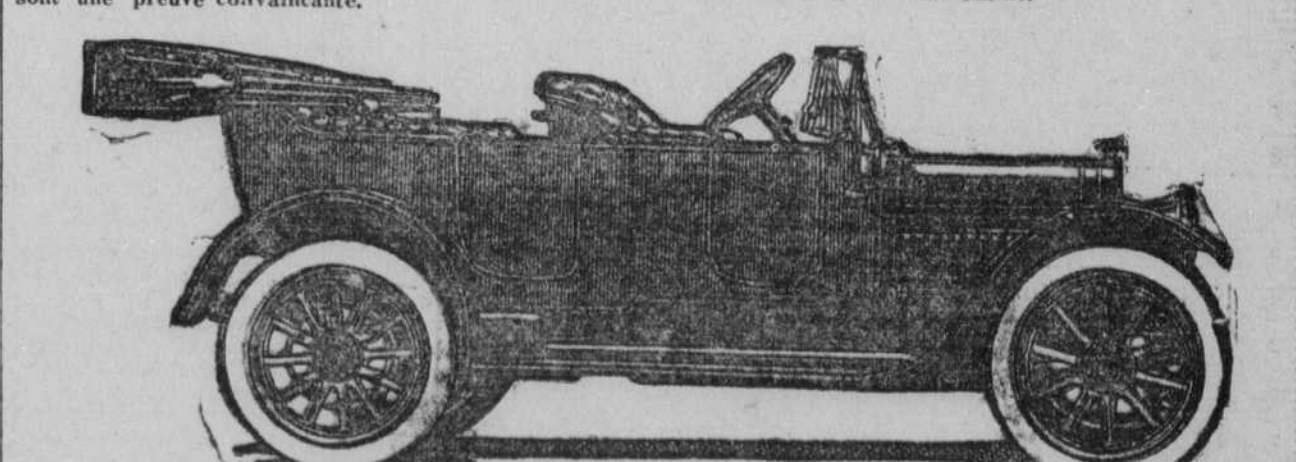
Le SUMMUM de la PERFECTION



1913

POUVOIR ... CONFORT
---DURABILITE

La voiture faite pour nos routes, possédant autant de pouvoir, autant de confort, autant de luxe et aussi durable que les voitures se vendant le double de son prix, les centaines de clients satisfaits en 1912 en sont une preuve convaincante.



AUTO DE TOURISME A 5 PLACES

ROUSSEAU FRÈRES Limitée

Tél. Main 7722 174 rue SAINT-ANTOINE

PARC DOMINION

TOUTE CETTE SEMAINE — TOUTS LES APRES-MIDI ET SOIRS

Pique-nique annuel des employés de tramways de Montréal

ATTRACTION EXTRAORDINAIRE **SPEEDY**

GRATUITE

LE PLUS FAMEUX PLONGEUR DU MONDE

Faisant un saut de 125 pieds dans un réservoir contenant 4 pieds d'eau

FANFARE VANDER MEERSCHEN 100 AUTRES ATTRACTIONS 100

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 2107. — De Blanchard, demandeur, vs. Sol. Cohen, défendeur, et M. J. L. LeFebvre, distraitant. Le 25me jour d'août 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 2000 Avenue Henri-Elie, la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. JOS. MAYER, H.C.B. Montréal, 14 août 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 2107. — De Blanchard, demandeur, vs. Sol. Cohen, défendeur, et M. J. L. LeFebvre, distraitant. Le 25me jour d'août 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 2000 Avenue Henri-Elie, la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. JOS. MAYER, H.C.B. Montréal, 14 août 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 2107. — De Blanchard, demandeur, vs. Sol. Cohen, défendeur, et M. J. L. LeFebvre, distraitant. Le 25me jour d'août 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 2000 Avenue Henri-Elie, la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. J. JOS. MAYER, H.C.B. Montréal, 14 août 1913.

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS

Semaine prochaine, débuts de Mlle Robert dans

LE CHATEAU DES TILLEULS

pièce en 5 actes par Decourcelles

THEATRE CANADIEN-FRANCAIS

Semaine du 11 août 1913 :

"L'ENFANT PRODIGE"

Drame en 5 actes par Chs. Equeler

Troupe de M. Julien Daoust

THEATRE DES NOUVEAUTES

Semaine du 11 août 1913: **"LE SECRET DE POLYCHINELLE"**, la délicieuse comédie de Pierre Wolff. Débuts de : Mme Paula Bréhon, M. André Bonham, Reine de la Rose De Luyt. Matinée à 2 heures 1-4. Soirée 8 heures 1-4. On peut retirer ses places.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1415. — De Charles Hart, demandeur, vs. James E. Fox, défendeur. Le 25me jour d'août 1913, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au No. 348 Chemin Ste-Catherine, en la ville d'Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en argenterie, bijoux, etc. Conditions : argent comptant. J. JOS. MAYER, H.C.B. Montréal, 14 août 1913.

LA VIE SPORTIVE

UNE VICTOIRE ET UNE DEFAITE POUR MONTREAL

IL FAUT UNE AUTRE VICTOIRE AU NATIONAL

MALGRE QUE LES BEACHERS AIENT JURE DE VAINCRE LES "HABITANTS" SAMEDI PROCHAIN, LES TRICOTS VIOLETS DEVRAIENT FAIRE LEUR GROS POSSIBLE POUR SORTIR VICTEURS DU TORONTO.

Le National et le Toronto seront aux prises samedi après-midi au terrain de Maisonneuve.

Comme il faut une victoire à l'équipe canadienne-française pour rester dans la course au championnat, les amateurs peuvent se sentir encouragés, qu'ils assistent à une partie dans laquelle le National mettra tout dehors pour sortir avec les honneurs. Le gérant Uthergrove fera jouer son club au complet samedi prochain.

Après deux semaines d'absence et Barry, l'ancien joueur des Shamrocks figurera sur l'équipe du "boss" Fleming. Il sera probablement chargé de couvrir Newey Lalonde. Le National s'attend à un bras de record sous le rapport de l'assistance pour cette joute. Aux amateurs de se procurer leurs sièges à l'avance en s'adressant aux dépôts ordinaires.

NOS REPRÉSENTANTS SE SONT DISTINGUÉS

Les athlètes montréalais ont remporté la plupart des épreuves disputées hier au tournoi de la police de Toronto.

MARANDA EN TÊTE

Toronto, 14. — Le contingent canadien-français de Montréal a déclassé les représentants de la Ville-Reine au tournoi annuel de la Police de Toronto. Maranda, de Maisonneuve, a remporté les honneurs du tournoi en battant avec facilité le champion local Thos. O'Neill.

Moré s'est aussi fort distingué. Voici les résultats :

Lancement du poids de 56 livres en hauteur :

1. Lefebvre, Montréal; 2. O'Neill, Toronto; 3. Desmarreau, Montréal.

Distance, 14 pds 6 pcs.

Saut en hauteur, avec course :

1. O'Neill, Toronto; 2. Maranda, Montréal; 3. McLarty, Toronto. Hauteur, 5 pds 2 pcs.

Saut en longueur, sans course :

1. Maranda, Montréal; 2. O'Neill, Toronto; 3. Moré, Montréal.

Distance, 9 pds 11 pcs 3-4.

Lancement du poids de 16 livres :

1. Desmarreau, Montréal; 2. Lefebvre, Montréal; 3. O'Neill, Toronto.

Distance, 38 pds 2 pcs.

Course de bicyclettes, 1 mille :

1. Koster, Toronto; 2. Egan, Toronto; 3. Cook, Toronto.

Temps, 2:43 3-5.

Course de 100 verges :

1. O'Neill, Toronto; 2. Maranda, Montréal; 3. Moré, Montréal.

Temps, 11 secondes.

Course de 220 verges :

1. Maranda, Montréal; 2. Moré, Montréal; 3. O'Neill, Toronto.

Temps—24 1-5 secondes.

Lancement du disque :

1. O'Neill, Toronto; 2. Desmarreau, Montréal; 3. Robinson, Toronto.

Distance, 110 pds 8 pcs 3-4.

Course en bicyclettes, 2 milles :

1. Koster, 2. Egan; 3. Harris. Tous de Toronto.

Trois sauts, avec course :

1. Maranda, Montréal; 2. O'Neill, Toronto; 3. Carson, Toronto. Distance, 42 pds, 9 pcs.

Lancement du marteau de 16 lbs :

1. McArthur, Toronto; 2. Lefebvre, Montréal; 3. McLarty, Toronto.

Distance, 119 pds, 4 pcs.

Course d'un quart de mille :

1. Moré, Montréal; 2. Robillard, Montréal; 3. O'Neill, Toronto.

Lancement du marteau de 56 livres :

1. Desmarreau, Montréal; 2. Robinson, Toronto; 3. Maranda, Montréal. Distance, 23 pds 6 pcs 1-2.

Course des hommes gras :

1. Lefebvre, Montréal; 2. Robinson, Toronto.

Volige à la perche :

1. Maranda, Montréal; 2. McArthur, Toronto; 3. McLarty, Toronto.

Course pour officiers :

1. McArthur, Toronto; 2. Egan, Toronto; 3. Guthrie, Toronto.

Saut en longueur, avec course :

1. Maranda, Montréal; 2. O'Neill, Toronto; 3. Moré, Montréal.

Distance, 23 pds 1-2 pds.

Course d'un demi mille :

1. Robillard, Montréal; 2. Moré, Montréal; 3. O'Neill, Toronto.

Course avec obstacles, 120 vgs :

1. Maranda, Montréal; 2. Moré, Montréal; 3. O'Neill, Toronto.

Temps—24 1-5 secondes.

UNE BELLE PARTIE

Voilà ce que l'on verra dimanche après-midi au Parc Mascotte quand l'équipe de l'"Iroquois" rencontrera celle du "Caughnawaga". — MM. Lefebvre et Beauchamp seront les arbitres.

Le brillant succès remporté par le Montréal Senior Lacrosse Union, dimanche dernier au terrain du Parc Mascotte, lors de la rencontre des deux équipes de crosse, le "Mascotte" et le "Caughnawaga" fait prévoir que la rencontre, dimanche prochain, au même terrain, des deux équipes indiennes, le "Caughnawaga" et l'"Iroquois" excitera un plus vif intérêt encore. Parmi ces Indiens, habitués au jeu de crosse depuis leur enfance, il y a de très adroits joueurs, qui possèdent une énergie, une combativité et une endurance bien difficile à égaler.

Les deux clubs se trouvent dans de conditions analogues dans la course au championnat; ils se trouvent

LES FÊTES D'AHUNTSIC

Le deuxième anniversaire de la fondation de l'Association Artistique et Athlétique Ahuntsic, Ltd., promet d'être dignement célébré la semaine prochaine. En effet, c'est mercredi et jeudi, les 20 et 21 que le quartier Ahuntsic fêtera par de grandes soirées estivales cette institution qui a beaucoup fait parler d'elle à cause de l'œuvre de la jeunesse qu'elle a entreprise et qui se développe peu à peu.

Le rapport du comité d'organisation est très satisfaisant et laisse entrevoir un succès sans précédent. Les dames ont demandé qu'on leur promît leurs services à l'Association déploient beaucoup de zèle et sont les bienvenues partout.

Voici la liste des objets reçus jusqu'à présent :

set à thé en porcelaine, boîte à toilette pour messieurs, boîte de fantaisie, banque automatique à tabac en cuivre, poste-pipe, pot à tabac en cuivre, ustensiles de cuisine, encrier en cuivre, vases à fleurs, buste en cuivre, boîte pour conserves, les cigares, cannes, set de cendriers pour joueurs de cartes, torpilles à cheveux, panier à ouvrage, etc. Plusieurs ont aussi offert de généreuses souscriptions dont le comité accorde réception avec remerciements. L'équipe de baseball lance un nouveau défi à l'importante Club qui voudra venir se mesurer dimanche 17 à Ahuntsic. Prière d'en aviser M. Ernest Langlois ou M. Camille Perre, le plus tôt possible.

Fête sportive et musicale à Joliette

La grande fête sportive et musicale organisée par l'Union Musicale de Joliette et l'Harmonie de Montréal fait s'espérer un gros succès.

Comme nous l'avons déjà annoncé, cette fête aura lieu à Joliette, dimanche prochain, 17 août.

Le programme suivant sera exécuté.

PROGRAMME

1. Marche d'ensemble par les corps de musique.

2. Course 100 verges.

3. L'Union Musicale de Joliette. Émile Prévost, directeur.

1. Poste et Paysan—Ouvverture. Supplé

2. Menuet Célèbre. Paderewski

4. Course de 440 verges.

le "Joliette", (3 innings).

6. L'Harmonie de Montréal, Edmond Hardy, directeur.

1. Stradella — Ouvverture. Flotow

2. Mazurka Norvégienne. Ganne

7. Course 1 mille ouvert.

8. L'Union Musicale.

UNE VICTOIRE ET UNE DEFAITE POUR MONTREAL

Les Orioles et les Royals se sont partagé les honneurs de la journée d'hier. — Les résultats furent de 4 à 1. — Les autres parties de la ligue Internationale.

PARTIES D'HIER

Baltimore, 4; Montréal, 1. Montréal, 5; Baltimore, 2. Toronto, 8; Jersey-City, 3. Buffalo, 5; Providence, 0. Rochester-Newark, Flute.

POSITION DES CLUBS

Newark... 74 39 652
Rochester... 64 50 572
Baltimore... 57 56 504
Buffalo... 58 57 504
Montréal... 52 60 451
Providence... 53 63 457
Toronto... 51 62 451
Jersey-City... 45 66 406

JOUTES D'AUJOURD'HUI

Montréal à Baltimore.
Toronto à Jersey-City.
Rochester à Newark.
Buffalo à Providence.

LES HONNEURS PARTAGÉS

Baltimore, 14. — Les clubs Baltimore et Montréal se sont partagé les honneurs de la journée d'hier alors que deux parties furent jouées.

Les résultats furent de 4 à 1 et 5 à 2.

La première joute a été gagnée par les Orioles tandis que les Royals triomphaient dans la seconde.

Danforth a bien lancé dans la partie d'ouverture. Cottrell débuta pour Baltimore dans la seconde mais fut placé à Morissette à la quatrième reprise. Dans la septième Morissette fut retiré pour permettre à un frappeur d'occasion de frapper pour lui. Dale des visiteurs manqua de contrôle; il fut relevé par Mason après avoir rempli les buts dans la même. Voici les sommaires de ces deux parties :

PREMIÈRE PARTIE

BALTIMORE

Ab. R. H. Po. A. E.

Daniel, r.f. 2 0 1 1 0 0
Midkiff, 3b. 4 1 2 1 2 0
Ball, 2b. 3 0 0 3 3 0
Derrick, s.s. 2 1 0 2 3 0
Houser, c.f. 4 0 1 1 0 0
Purcell, l.f. 3 0 0 2 0 0
Twombly, l.f. 4 1 2 2 0 0
Egan, c. 4 1 1 5 0 0
Danforth, p. 3 0 1 0 2 0

Totaux... 29 4 8 27 10 0

MONTREAL

Ab. R. H. Po. A. E.

Gilboly, c.f. 3 0 1 0 0 0
Lennox, 1b. 4 0 1 8 0 0
Derrick, l.f. 4 0 3 1 1 0
Allen, r.f. 3 0 0 0 1 0
Esmond, 2b. 2 1 1 2 2 0
Purcell, s.s. 2 2 2 4 0 0
Madden, c. 3 0 0 2 0 0
McGraynor, p. 2 0 0 2 0 0
Yeager, x. 1 0 0 0 0 0

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

(x) Frappa pour Allen à la 9ème.

Résultat par série :

Baltimore... 002200000—4

Montréal... 00010000—1

Totaux... 30 1 6 24 13 1

SOMMAIRE

Coups de 2 buts, Lennox; C. de sacrifice, Daniels; buts volés, Midkiff, Derrick; jeux doubles, Midkiff à Houser, Ball à Derrick à Houser; buts sur balles de Danforth, 3, de McGraynor, 4; frappé par le lanceur, McGraynor 1; retirés au bâton, par Danforth, 5, par McGraynor 6; balles mal lancées, McGraynor; laissés sur les buts, Baltimore, 7, Montréal, 5. Temps : 1:55, arbitres, Hart et Fineran.

2ème partie :

BALTIMORE

Ab. R. H. Po. A. E.

Daniels, r.f. 4 0 6 1 3 1 0
Midkiff, 3b. 4 0 0 1 2 0 0
Ball, 2b. 3 0 0 1 3 0 0
Derrick, s.s. 3 1 2 2 1 1 0
Houser, c.f. 2 0 7 1 0 0 0
Parent, c.f. 3 0 1 4 1 0 0
Twombly, l.f. 2 0 0 4 0 0 0
Egan, c. 4 0 0 5 0 1 0
Cottrell, p. 0 0 0 0 1 0 0
Morissette, p. 1 0 0 0 0 1 0
Roth, p. 1 0 0 0 0 0 0
Cooper, x. 0 1 0 0 0 0 0
Capron, x. 1 0 0 0 0 0 0

29 2 4 27 11 2

MONTREAL

Ab. R. H. Po. A. E.

Gilboly, c.f. 4 1 2 1 1 0 0
Lennox, 1b. 4 2 2 1 0 0 0
Burns, 3b. 2 1 2 2 1 1 0
Demmitt, l.f. 3 0 1 1 2 0 0
Lennox, 1b. 4 0 1 9 0 0 0
Esmond, 2b. 4 0 0 5 3 0 0
Purcell, s.s. 4 0 0 0 5 0 0
Madden, c. 4 0 0 1 1 0 0
Dale, p. 2 1 1 4 0 0 0
Mason, p. 2 0 0 3 0 0 0

33 5 9 27 12 1

x Frappa pour Cottrell à la 3ème.

xx Frappa pour Morissette à la 6e.

Baltimore... 011000000—2

Montréal... 104000000—5

SOMMAIRE

Deux buts, Daniels, Dale, Gilboly; sacrifice, Midkiff, Demmitt; buts volés, Purcell, Derrick, Burns; jeux doubles, Derrick à Ball à Houser, Madden à Esmond; retirés au bâton, par Morissette 1, Roth 1, Dale 1, Mason 2. Laissez sur les buts, Baltimore 10, Montréal 6; premier sur erreurs, Baltimore 1, Montréal 1. Temps—2 heures 10 m. Arbitres — Fineran et Hart.

AUTRES PARTIES

Rochester vs Newark — pas de partie. Pluie.

Buffalo... 001001300—5

Providence... 000000000—0

Jamieson et Stephens; Lafitte et Kocher.

Toronto... 003130103—8

Jersey City... 00200010—3

Maxwell, Graham; Coakley, Ver-

bout et Wells.

15.—A la nage, 50 verges.

16.—Combat sur l'eau (tilting match).

Toutes les inscriptions doivent se terminer demain. Il faut les adresser à M. Geo. Marcoux, secrétaire, Lake View House.

L'association nautique du lac Saint-Joseph invite cordialement les autres du même genre à prendre part aux dites régates.

Les parties dans les grandes ligues

LIGUE AMERICAINE

Aucune partie n'a été jouée, hier, dans cette ligue.

LIGUE NATIONALE

Pittsburg... 100000020—3 9 3

Brooklyn... 100000002—4 14 0

Robinson, Camnitz et Gibson; Curtis, Wagner et Miller.

2ème partie :

Pittsburg... 003000000—3 4 4

Brooklyn... 013030000—7 8 3

O'Toole, Camnitz, McQuinn et Simeon, Kelly; Yingling, Reulbach et Miller.

Toutes les autres parties de la ligue nationale ont été remises. Pluie.

POSITION DES CLUBS

G. P. P.C.

New-York... 72 32 693

Philadelphia... 61 39 622

Chicago... 54 51 514

Pittsburg... 53 51 510

Brooklyn... 46 56 461

Boston... 44 58 431

Cincinnati... 43 67 391

St-Louis... 41 65 387

CRAVATH EN TÊTE

Philadelphie, 14. — Cravath est en train de se classer en tête des gros frappeurs

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 25 rue Notre-Dame Est. R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui maximum . . . 77
Même date l'an dernier . . . 80
Aujourd'hui minimum . . . 57
Même date l'an dernier . . . 50

BAROMETRE

8 h. matin: 30.02; 11 h. matin: 30.00; midi: 29.98.

DEMAIN

Beau et chaud.

(Service particulier)

Toronto, 14. — Le temps est frais et nuageux dans l'Alberta et le nord de la Saskatchewan. Ailleurs au Canada, il fait beau et chaud.

Lacs et Baie Georgienne: Vents modérés, assez beau et chaud aujourd'hui. Quelques orages pendant la nuit et vendredi.

Ottawa, vallée du St-Laurent, Golfe et Provinces Maritimes: vents modérés beau et chaud aujourd'hui. Quelques orages pendant la nuit et vendredi.

Supérieur: Vents modérés de l'est et du sud, beau et chaud aujourd'hui. Quelques orages locaux demain.

Aux porteurs de coupons

Nous prions tous ceux qui ont réuni les six coupons donnant droit, moyennant un léger supplément en argent, à la CORDE A LINGE "TOUJOURS PRETE", de se présenter au "Devoir", 714 rue Saint-Jacques, car la distribution de la deuxième série est commencée ce matin. Les centaines de personnes qui sont venues chercher cet article s'en sont déclarées fort satisfaites.

Les porteurs de coupons de la première série qui ne sont pas venus réclamer l'objet ci-dessus, peuvent maintenant le faire en tout temps.

Nouveau curé à Saint-Clément de Vierville

Nous annonçons, hier, la nomination de M. l'abbé Louis-Alexandre Dubuc, à la place de Mgr Forbes. Son homonyme, l'abbé Louis Napoléon Dubuc, curé actuel de Saint-Hélène, sera nommé à sa place. Quand ces changements prendront place la paroisse de Saint-Hélène passera aux RR. PP. de la compagnie de Marie (dits de Montfort) qui n'avaient pas jusqu'ici de paroisse en ville.

L'abbé Louis Napoléon Dubuc est né à Saint-Isidore de Lavigne le 21 janvier 1869, de Prudent Dubuc et de Mathilde Lemieux. Il a fait ses études au séminaire de Montréal où il a été ordonné par Mgr Fabre, le 23 décembre 1893. Vicaire à Saint-Vincent de Paul (1894-1897), à Saint-Joseph de Montréal (1897-1902), il devint le premier curé de la paroisse Saint-Hélène en 1902, poste qu'il occupe encore.

La session provinciale

(De notre correspondant)
Québec, 14. — On annonce de source autorisée que la session provinciale s'ouvrira mercredi le 15 octobre.

Pauvre "Niobé!"

(Service particulier)
Halifax, N.-E., 14. — Vingt autres matelots du H. N. S. "C. Niobé", ont été licenciés ce matin.

Sir John Gibson

Ottawa, 14. — On annonce officiellement que sir John Gibson, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, occupera son poste jusqu'au mois de septembre 1914. A cette date le nouveau gouverneur sera complètement nommé. C'est à la demande du gouvernement que sir John a consenti à prolonger son terme.

Une restriction

Toronto, 14. — M. Louis Coderre, ministre des mines, interviewé au sujet de la rumeur de sa retraite prochaine du ministère, a dit: "Il n'y a rien de vrai dans cette histoire, présumément."

L'exposition de Montréal

L'échevin L. A. Lapointe annonce qu'il va bientôt faire convoquer la commission extraordinaire de l'exposition. Son but est de demander au gouvernement l'aide nécessaire pour doter Montréal d'une exposition dont l'emplacement pourrait être plus tard converti en place publique, comme on l'a fait dans d'autres grandes villes.

Le prince de Monaco arrive au Canada

(Service particulier)
Halifax, N.-E., 14. — Le prince Albert de Monaco, accompagné de la princesse Aline, est arrivé ce matin. Le prince, comme on le sait, fait un voyage d'études océanographiques.

Le Sou de la Pensée Française

Une séance du Comité Général du Sou de la Pensée Française a lieu au Monument National, (Chambre No 5), ce soir, à 8 heures très précises. On recevra le rapport du comité exécutif.

Le journal à un sou

(Service particulier)
Calgary, 13. — Le "Morning Albertan" sera vendu un sou le numéro, à partir de samedi. C'est le premier journal de l'Ouest qui sera vendu à un sou.

LA GREVE A NANAIMO

LA MILICE SERA PROBABLEMENT ENVOYEE DANS LES HOUILLERES AFIN DE METTRE FIN A LA GREVE. — RENCONTRE ENTRE GREVISTES ET TRAVAILLEURS

SITUATION INQUIETANTE.

(Service particulier)

Vancouver, C. A., 14. — Les agents qui ont été envoyés sur le théâtre de la guerre dans les houillères de l'île de Vancouver ont raconté, hier soir, que six briseurs de grèves ont été tués et un grand nombre d'agents de la police provinciale blessés. Tous les grévistes étaient armés et n'ont pas hésité à se servir de leurs revolvers. Quatre cents grévistes ont pris part à la bagarre de l'extension l'après-midi, commandés par un chef ouvrier en vue, monté sur un cheval.

Les 20 agents qui ont été envoyés n'ont pas pu se débarrasser des grévistes comme ils avaient voulu faire usage de leur revolver.

Plusieurs autres agents ont été malmenés par la foule. Le procureur-général Bowser a déclaré qu'il n'y a pas eu hier de réunion des ministres et que la milice n'a pas été appelée pour réprimer la grève, aussi qu'on prendra des mesures énergiques à la réunion d'aujourd'hui.

La fièvre des armements

Le chancelier de l'Échiquier déclare qu'elle pourrait très bien se terminer par un désastre national ou tout au moins une révolution.

Londres, 14. — Le chancelier de l'Échiquier Lloyd George a fait hier un remarquable discours à la Chambre des Communes sur la question concernant la dépense des armements.

M. Lloyd George a déclaré que les puissances cherchaient à s'effrayer les unes les autres en se lançant dans ces dépenses. Il craint beaucoup que cela finisse par un grand désastre. Il n'entend pas dire qu'il aura lieu dans ce pays, mais il aura lieu tout de même. Il n'a fait aucune supposition laissant entendre qu'il y aura une révolution dans les pays où le gouvernement fait de si grandes dépenses pour ses armements, mais les conséquences seront telles que le peuple sera poussé à faire entendre des protestations ressemblant fort à un mouvement révolutionnaire.

Rien, a-t-il ajouté, le chancelier, n'a plus contribué à provoquer la tension mondiale et à arrêter le commerce que la guerre des Balkans et surtout cette soudaine activité fiévreuse dans les dépenses d'armements en France, en Allemagne et en Russie. Et chaque livre supplémentaire consacré aux armements a détruit le crédit et la confiance qui sont ordinairement les deux plus grands facteurs de l'activité et de la force commerciales.

«Quand les gouvernements leur argent à des réformes sociales, ils travaillaient à améliorer la santé et l'action du peuple comme ils auraient fait à des machines — ils faisaient de bien meilleurs hommes».

Contre les commissaires

L'ECHEVIN MARTIN PARLE A L'ASSEMBLEE DE SAINT-JEAN-BERCHMANS ET CRITIQUE L'ADMINISTRATION.

Environ deux cents contribuables représentant les quartiers Saint-Denis, Delorimier, Rosemont et Laurier se sont réunis dans la petite salle de l'école Saint-Jean-Berchmans, ce soir, pour protester contre l'état de choses qui règne dans tout ce district. Les orateurs de la soirée ont été les échevins Martin, Houllé, Mayrand et Vancé.

L'échevin Houllé exposa la situation telle qu'elle est dans le district nord de la cité et dit tous les efforts qu'il avait faits et fait encore pour attirer l'attention des autorités municipales sur son quartier et ceux qui l'avoisinent. Selon lui, le quartier Saint-Denis est trop considérable. Il y a 14,000 électeurs alors que d'autres quartiers n'en possèdent que 600. On devrait donc, afin de satisfaire tout le monde, procéder à une redistribution des quartiers.

L'échevin Mayrand dit qu'il croit que l'assemblée de ce soir portera ses fruits. On ne s'occupe pas assez du Nord et le temps est venu de se lever comme un seul homme et de protester contre l'état de choses vraiment déplorable qui nous est fait.

L'échevin Vancé est d'opinion que si la ville est si mal administrée la faute en est due aux différents chefs de départements, qui ne possèdent pas la compétence voulue et qui font marcher les commissaires comme il leur plaît.

Nous avons publié hier la liste des améliorations que demandent les habitants de cette section de la ville.

Romancier sans le sou

Londres, 14. — William LeQueux, romancier anglais, est dans une situation financière très embarrassante: sa femme lui réclame \$1500 d'arrérages sur l'acte de séparation.

Dans une lettre qu'il envoie au procureur de sa femme LeQueux assure qu'il est incapable de rencontrer cette échéance. Il est à Bruxelles en Belgique et n'a pas même assez d'argent pour se rendre à Londres.

LES MORTS TRAGIQUES

Un convoi du Grand-Nord vient en collision avec un tramway à Tétreauville ce matin: un mort et trois blessés.

Aux Cascades, comté de Soulanges, trois personnes meurent dans l'incendie d'une maison.

Un vieillard est tué par une automobile rue St-Denis hier soir.

AUTRES ACCIDENTS

Un terrible accident qui aurait pu avoir des conséquences plus funestes est survenu vers sept heures et quarante ce matin, coin des rues Prince-Albert et Des Ormeaux, Tétreauville.

Le train régulier de Joliette quittant la gare du Grand-Nord, c'est-à-dire des rues Saint-Catherine et Moreau, à destination de Joliette filait à une bonne allure lorsque soudain, on ne peut s'expliquer comment, la locomotive du convoi portait le No 1840 frappa un tramway du tramway de la Compagnie des Tramways de Montréal qui montait la rue Des Ormeaux. Le malheureux garde-moteur, Arthur Beaudry, âgé de 45 ans et domicilié au No 1248 rue des Brûlés, fut instantanément tué.

Le conducteur, Louis Renaud, domicilié au No 38 avenue Lalonde ne reçut que de légères blessures. Deux des passagers, E. Houtsoo et G. Moffat furent transportés à l'hôpital Notre-Dame. Le troisième passager, Souhait Préfère s'en alla chez lui. L'ingénieur de la locomotive qui a frappé le tramway est un nommé Sydney White, domicilié au No 11, 1ère avenue, Viauville.

Le lieutenant Renaud, du poste de la Longue-Pointe se rendit sur les lieux de l'accident après avoir mandé la voiture de la morgue et le tramway. Plusieurs ouvriers travaillant près de la voie ont déclaré qu'au moment de l'accident le sifflet de la locomotive était en mouvement. D'autres disent que non.

L'enquête aura lieu demain matin à la Cour du Coroner.

Brûlés vifs

Trois victimes, une femme, une jeune fille et un bébé, une autre personne sérieusement brûlée, tel est le résultat de l'explosion d'un wagon de pétrole, survenue hier matin aux Cascades, chez M. J. A. Colson, assistant-superintendant du Canal Soulanges.

Les morts sont: Mme Emmanuel Madore, 55 ans, de l'île Perrot, Mlle Florie Mercier, 17 ans, fille de M. Pierre Mercier, de l'île Perrot et nièce de M. Colson, et Léon, bébé de 15 mois, de la famille Colson.

L'accident s'est produit pendant la visite de la famille de M. E. Madore, propriétaire du Parc Sherbrooke, dans l'île Perrot, chez sa fille, Mme Colson, qui les avait fait prévenir mardi dernier, qu'elle était très malade et incapable de vaquer à ses occupations.

Hier avant-midi, vers 11 heures 15, Mme Madore et Mlle Mercier étaient à préparer le dîner, lorsque celle-ci, voulant activer le feu, versa dans le poêle de cuisine une forte quantité de pétrole. Au même instant, une explosion formidable se produisit, répandant sur les personnes entourant le poêle et partout dans l'appartement le liquide enflammé.

Mme Madore, ses vêtements en feu, essaya alors, malgré les horribles souffrances qu'elle endura, de sauver le bébé qui se trouvait dans la cuisine au moment de l'explosion. Pendant que Mlle Mercier appelait au secours, tout en essayant d'avoir raison des flammes qui la couvraient entièrement, Mme Colson, bien que malade, volait au secours de sa mère et de son enfant. Il était malheureusement trop tard; elle dut forcer Mme Madore et Mlle Mercier à quitter la cuisine, où son bébé venait de mourir.

Attirés par les cris, plusieurs personnes réussirent à étouffer, au moyen de tapis, le feu qui enveloppait les trois femmes et gagnait rapidement les appartements avoisinants la cuisine.

Le Dr Leroux, des Cédres, une fois appelé sur les lieux, voyant l'état critique de Mme Madore et de Mlle Mercier, manda sur le champ M. L. Castonguay, curé des Cédres, qui les administra. Puis en toute hâte, accompagnées du Dr Leroux, les deux femmes furent amenées à Montréal à bord du remorqueur du gouvernement "Soulanges", qui arriva vers cinq heures au quai de la Côte Saint-Paul, où l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame les attendait.

Malgré les soins donnés aux deux victimes, Mlle Mercier mourait hier soir vers 9 heures 25. Mme Madore, âgée de 55 ans, décéda dans la cours de la nuit.

M. Colson qui était sorti, lors de l'accident, est arrivé chez lui au moment où son bébé venait de mourir et où sa femme, sa belle-mère et sa nièce étaient dans un état des plus alarmants.

Le coroner du district a permis l'inhumation du corps du bébé sans enquête.

TUE PAR UNE AUTO

En essayant de traverser la rue en face de sa demeure, hier après-midi, M. Magline Rheaume, âgé de 71 ans, et domicilié au No 321 rue Saint-Denis, a été renversé par l'auto de Mme L. O. Grothé, de Cartierville. Lorsque releva le vieillard, il avait le crâne fracturé. Malgré les soins du docteur Robichon, le malheureux expira vers 6 heures et demie.

NOYE DANS LE CANAL WELLAND

Saint-Catherine, Ont., 14. — Une autre perte de vie a eu lieu dans le canal Welland; la victime de l'accident est un nommé William Bracken, vendeur pour la maison Eulson Clothing. Bracken était âgé de 18 ans.

L'ASSASSINAT DE ROBERT ROLSTON

L'enquête dans l'affaire de Robert Rolston, assassiné dans la cour de son école, 30 rue Conway, il y a quatre semaines, a eu lieu ce matin à l'heure actuelle 8,140 hommes et 182 contre-maitres, soit un contre-maitre par quarante-cinq hommes.

Ceci dispose d'une déclaration faite il y a quelque temps qu'il y avait un contre-maitre par quatre hommes.

ACCLAME EN HEROS

W. HAWKINS, GAGNANT DU PRIX DU ROI AU CONCOURS DE BISLEY, EST RECU TRIOMPHALEMENT A QUEBEC, CE MATIN. — LA RECEPTION.

EN ROUTE POUR MONTREAL.

(Service particulier)

Québec, 14. — A l'arrivée du "Tunisien" ce matin on a fait au soldat W. Hawkins, vainqueur du concours de Bisley, une manifestation pleine d'enthousiasme et de sympathie. Les organisateurs de la manifestation se recrutaient dans les diers bataillons de Québec, Montréal et Toronto.

La réception fut fort brève de courte durée, Hawkins devant partir pour Montréal par le premier train. Le colonel Landry lui souhaita la bienvenue et le félicita sur son magnifique succès en Angleterre. Le grand nombre d'officiers qui étaient au débarcadère firent une ovation au soldat. Puis M. Craig lui présenta une carabine Ross portant sur une plaque d'argent l'inscription suivante: "Présentée au soldat W. Hawkins, gagnant du prix du roi, Bisley, 1913. De sir Charles Ross." M. Hawkins remercia ses admirateurs en termes émus. Sur le paquebot, il avait reçu une quantité de dépêches. Ici on lui remit un grand nombre de lettres venues de toutes les associations de tir du Canada et d'amis personnels du vainqueur.

M. Hawkins a pris le train à 1 h. 30 pour Montréal.

SES JUGES

(Spécial au "Devoir")

Albany, N. Y. — Le tribunal de "mise en accusation" qui jugera le gouverneur Sulzer sera composé du Sénat et de la Cour d'Appel. Les juges de cette cour sont: — Le juge en chef Edward M. Cullen et les juges John Clinton Grey, William E. Werner, Ward Bartlett, Frank H. Hiseock, Emory A. Chase, Frederick Collin, William H. Cuddeback, John W. Hogan, Nathan L. Miller.

Le Sénat est composé de 51 membres, dont 32 démocrates, 16 républicains, 1 indépendant démocrate, 1 républicain progressiste et 1 progressiste. Le lieutenant-gouverneur Martin H. Glynn en est le président.

Aux troussees de Roberts

LE CHEF CAMPEAU POURSUIT LE SECRETAIRE DE LA DOMINION ALLIANCE POUR DIFFAMINATION.

L'affaire Frisco, comme on est convenu d'appeler les accusations portées par M. J. H. Roberts contre le chef Campeau, ne se limitera pas à une enquête judiciaire; elle fera aussi l'objet d'un procès. Le secrétaire de la Dominion Alliance doit à son tour se défendre de l'accusation d'avoir diffamé le chef de la police de Montréal, Mes N. K. Laflamme et Albert Germain ont été chargés par M. Campeau de poursuivre M. Roberts.

Maintenant que l'enquête est décidée, le chef croit qu'il est temps de venger son honneur. Les deux avocats ont écrit aux commissaires pour leur demander une copie du dossier de l'affaire; le bureau a prié Me Laurendeau de l'aviser.

M. Roberts dit que cette poursuite est une tentative d'intimidation à son égard. A quoi Me Germain répond que tout au contraire, elle lui donne deux chances plutôt qu'une de prouver qu'il a dit vrai.

Les commissaires municipaux ont décidé hier de tenir l'enquête jugée possible par Me Laurendeau dans son rapport de lundi et demandée avec instance par le chef Campeau dans une nouvelle lettre au bureau. L'avocat en chef de la Ville va immédiatement se mettre en mesure d'obtenir qu'un juge de la Cour Supérieure s'occupe de l'enquête.

La commissaire Lachapelle déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle parue hier qu'il a demandé au chef de donner sa démission et M. Campeau ajoute que si M. Lachapelle n'a aucun autre membre du bureau ne lui a fait pareille demande.

Cependant la poursuite ne sera instituée que quand le juge enquêteur aura donné sa décision.

M. Laflamme et Germain avaient décidé depuis quelques semaines d'interdire cette poursuite et tout était prêt hier, quand les commissaires décidèrent d'accorder l'enquête demandée par le chef Campeau.

Il avertit le chef que l'avis serait servi aujourd'hui à M. Roberts, avant de connaître la décision des commissaires.

Quand M. Campeau apprit que le bureau avait décidé de tenir l'enquête, il en notifia M. Laflamme et Germain qui décidèrent que, pour ne pas retarder l'enquête, ils se retireraient de la procédure.

M. Roberts dit que cette poursuite est une tentative d'intimidation à son égard. A quoi Me Germain répond que tout au contraire, elle lui donne deux chances plutôt qu'une de prouver qu'il a dit vrai.

Les commissaires municipaux ont décidé hier de tenir l'enquête jugée possible par Me Laurendeau dans son rapport de lundi et demandée avec instance par le chef Campeau dans une nouvelle lettre au bureau. L'avocat en chef de la Ville va immédiatement se mettre en mesure d'obtenir qu'un juge de la Cour Supérieure s'occupe de l'enquête.

La commissaire Lachapelle déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle parue hier qu'il a demandé au chef de donner sa démission et M. Campeau ajoute que si M. Lachapelle n'a aucun autre membre du bureau ne lui a fait pareille demande.

Cependant la poursuite ne sera instituée que quand le juge enquêteur aura donné sa décision.

M. Laflamme et Germain avaient décidé depuis quelques semaines d'interdire cette poursuite et tout était prêt hier, quand les commissaires décidèrent d'accorder l'enquête demandée par le chef Campeau.

Il avertit le chef que l'avis serait servi aujourd'hui à M. Roberts, avant de connaître la décision des commissaires.

Quand M. Campeau apprit que le bureau avait décidé de tenir l'enquête, il en notifia M. Laflamme et Germain qui décidèrent que, pour ne pas retarder l'enquête, ils se retireraient de la procédure.

M. Roberts dit que cette poursuite est une tentative d'intimidation à son égard. A quoi Me Germain répond que tout au contraire, elle lui donne deux chances plutôt qu'une de prouver qu'il a dit vrai.

Les commissaires municipaux ont décidé hier de tenir l'enquête jugée possible par Me Laurendeau dans son rapport de lundi et demandée avec instance par le chef Campeau dans une nouvelle lettre au bureau. L'avocat en chef de la Ville va immédiatement se mettre en mesure d'obtenir qu'un juge de la Cour Supérieure s'occupe de l'enquête.

La commissaire Lachapelle déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle parue hier qu'il a demandé au chef de donner sa démission et M. Campeau ajoute que si M. Lachapelle n'a aucun autre membre du bureau ne lui a fait pareille demande.

Cependant la poursuite ne sera instituée que quand le juge enquêteur aura donné sa décision.

M. Laflamme et Germain avaient décidé depuis quelques semaines d'interdire cette poursuite et tout était prêt hier, quand les commissaires décidèrent d'accorder l'enquête demandée par le chef Campeau.

Il avertit le chef que l'avis serait servi aujourd'hui à M. Roberts, avant de connaître la décision des commissaires.

Quand M. Campeau apprit que le bureau avait décidé de tenir l'enquête, il en notifia M. Laflamme et Germain qui décidèrent que, pour ne pas retarder l'enquête, ils se retireraient de la procédure.

M. Roberts dit que cette poursuite est une tentative d'intimidation à son égard. A quoi Me Germain répond que tout au contraire, elle lui donne deux chances plutôt qu'une de prouver qu'il a dit vrai.

Les commissaires municipaux ont décidé hier de tenir l'enquête jugée possible par Me Laurendeau dans son rapport de lundi et demandée avec instance par le chef Campeau dans une nouvelle lettre au bureau. L'avocat en chef de la Ville va immédiatement se mettre en mesure d'obtenir qu'un juge de la Cour Supérieure s'occupe de l'enquête.

La commissaire Lachapelle déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle parue hier qu'il a demandé au chef de donner sa démission et M. Campeau ajoute que si M. Lachapelle n'a aucun autre membre du bureau ne lui a fait pareille demande.

Cependant la poursuite ne sera instituée que quand le juge enquêteur aura donné sa décision.

M. Laflamme et Germain avaient décidé depuis quelques semaines d'interdire cette poursuite et tout était prêt hier, quand les commissaires décidèrent d'accorder l'enquête demandée par le chef Campeau.

Il avertit le chef que l'avis serait servi aujourd'hui à M. Roberts, avant de connaître la décision des commissaires.

Quand M. Campeau apprit que le bureau avait décidé de tenir l'enquête, il en notifia M. Laflamme et Germain qui décidèrent que, pour ne pas retarder l'enquête, ils se retireraient de la procédure.

M. Roberts dit que cette poursuite est une tentative d'intimidation à son égard. A quoi Me Germain répond que tout au contraire, elle lui donne deux chances plutôt qu'une de prouver qu'il a dit vrai.

Les commissaires municipaux ont décidé hier de tenir l'enquête jugée possible par Me Laurendeau dans son rapport de lundi et demandée avec instance par le chef Campeau dans une nouvelle lettre au bureau. L'avocat en chef de la Ville va immédiatement se mettre en mesure d'obtenir qu'un juge de la Cour Supérieure s'occupe de l'enquête.

La commissaire Lachapelle déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle parue hier qu'il a demandé au chef de donner sa démission et M. Campeau ajoute que si M. Lachapelle n'a aucun autre membre du bureau ne lui a fait pareille demande.

Cependant la poursuite ne sera instituée que quand le juge enquêteur aura donné sa décision.

M. Laflamme et Germain avaient décidé depuis quelques semaines d'interdire cette poursuite et tout était prêt hier, quand les commissaires décidèrent d'accorder l'enquête demandée par le chef Campeau.

Il avertit le chef que l'avis serait servi aujourd'hui à M. Roberts, avant de connaître la décision des commissaires.

Quand M. Campeau apprit que le bureau avait décidé de tenir l'enquête, il en notifia M. Laflamme et Germain qui décidèrent que, pour ne pas retarder l'enquête, ils se retireraient de la procédure.

M. Roberts dit que cette poursuite est une tentative d'intimidation à son égard. A quoi Me Germain répond que tout au contraire, elle lui donne deux chances plutôt qu'une de prouver qu'il a dit vrai.

Les commissaires municipaux ont décidé hier de tenir l'enquête jugée possible par Me Laurendeau dans son rapport de lundi et demandée avec instance par le chef Campeau dans une nouvelle lettre au bureau. L'avocat en chef de la Ville va immédiatement se mettre en mesure d'obtenir qu'un juge de la Cour Supérieure s'occupe de l'enquête.

La commissaire Lachapelle déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle parue hier qu'il a demandé au chef de donner sa démission et M. Campeau ajoute que si M. Lachapelle n'a aucun autre membre du bureau ne lui a fait pareille demande.

Cependant la poursuite ne sera instituée que quand le juge enquêteur aura donné sa décision.

M. Laflamme et Germain avaient décidé depuis quelques semaines d'interdire cette poursuite et tout était prêt hier, quand les commissaires décidèrent d'accorder l'enquête demandée par le chef Campeau.

Il avertit le chef que l'avis serait servi aujourd'hui à M. Roberts, avant de connaître la décision des commissaires.

Quand M. Campeau apprit que le bureau avait décidé de tenir l'enquête, il en notifia M. Laflamme et Germain qui décidèrent que, pour ne pas retarder l'enquête, ils se retireraient de la procédure.

M. Roberts dit que cette poursuite est une tentative d'intimidation à son égard. A quoi Me Germain répond que tout au contraire, elle lui donne deux chances plutôt qu'une de prouver qu'il a dit vrai.

Les commissaires municipaux ont décidé hier de tenir l'enquête jugée possible par Me Laurendeau dans son rapport de lundi et demandée avec instance par le chef Campeau dans une nouvelle lettre au bureau. L'avocat en chef de la Ville va immédiatement se mettre en mesure d'obtenir qu'un juge de la Cour Supérieure s'occupe de l'enquête.

La commissaire Lachapelle déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle parue hier qu'il a demandé au chef de donner sa démission et M. Campeau ajoute que si M. Lachapelle n'a aucun autre membre du bureau ne lui a fait pareille demande.

Cependant la poursuite ne sera instituée que quand le juge enquêteur aura donné sa décision.

M. Laflamme et Germain avaient décidé depuis quelques semaines d'interdire cette poursuite et tout était prêt hier, quand les commissaires décidèrent d'accorder l'enquête demandée par le chef Campeau.

Il avertit le chef que l'avis serait servi aujourd'hui à M. Roberts, avant de connaître la décision des commissaires.

Quand M. Campeau apprit que le bureau avait décidé de tenir l'enquête, il en notifia M. Laflamme et Germain qui décidèrent que, pour ne pas retarder l'enquête, ils se retireraient de la procédure.

M. Roberts dit que cette poursuite est une tentative d'intimidation à son égard. A quoi Me Germain répond que tout au contraire, elle lui donne deux chances plutôt qu'une de prouver qu'il a dit vrai.

Les commissaires municipaux ont décidé hier de tenir l'enquête jugée possible par Me Laurendeau dans son rapport de lundi et demandée avec instance par le chef Campeau dans une nouvelle lettre au bureau. L'avocat en chef de la Ville va immédiatement se mettre en mesure d'obtenir qu'un juge de la Cour Supérieure s'occupe de l'enquête.

La commissaire Lachapelle déclare qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle parue hier qu'il a demandé au chef de donner sa démission et M. Campeau ajoute que si M. Lachapelle n'a aucun autre membre du bureau ne lui a fait pareille demande.

Cependant la poursuite